

# Projet de territoire Suisse

Conseil fédéral suisse  
Conférence des gouvernements  
cantonaux  
Conférence suisse des directeurs  
cantonaux des travaux publics,  
de l'aménagement du territoire  
et de l'environnement  
Union des villes suisses  
Association des Communes Suisses



## Avant-propos

Au cours des dernières années, la Suisse a connu beaucoup de changements. Si le nombre d'habitant-e-s était de 4,7 millions en 1950, il atteint aujourd'hui 8 millions. Parallèlement à cet accroissement démographique, on a assisté à un développement de l'urbanisation, des infrastructures de transports (route, rail), et de l'énergie. La population est devenue plus mobile et la consommation de surface par personne a augmenté. Par conséquent, le tissu urbain et les infrastructures ne cessent de grignoter du terrain; les conséquences de cet étalement urbain sont visibles dans toute la Suisse.

Les prévisions démographiques sont unanimes: le nombre d'habitant-e-s et d'emplois devrait continuer de progresser et « la Suisse à 10 millions d'habitant-e-s » n'est plus seulement un scénario, mais risque bel et bien de devenir réalité. La superficie de terrain disponible, quant à elle, est limitée et non extensible. La Confédération, les cantons, les villes et les communes sont donc confrontés à un défi de taille: comment maintenir et renforcer les qualités territoriales de la Suisse, face aux besoins toujours plus importants et aux conflits d'utilisation qui en résultent?

Relevant ce défi, les exécutifs des trois niveaux de l'Etat ont décidé de formuler ensemble un Projet de territoire Suisse. Pour la première fois, la Suisse dispose ainsi de stratégies élaborées en commun en vue d'un développement territorial plus durable. Le Projet de territoire Suisse n'est pas un instrument contraignant supplémentaire; il doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision. Il mise sur le sens des responsabilités et sur la collaboration interdisciplinaire, par-delà les frontières administratives.

Grâce au Projet de territoire Suisse, la Confédération, les cantons et les communes entendent améliorer la qualité de vie, la diversité et l'attractivité de la Suisse en Europe, créer des conditions économiques favorables, et mettre en œuvre le principe de solidarité entre les diverses régions du pays. Le Projet de territoire Suisse se fonde sur les principes du développement durable; il vise à préserver pour les générations futures un lieu de vie et un espace économique attrayants, ainsi que des paysages intacts.

Le Projet de territoire Suisse mise sur les forces des différentes régions. Comme dans un puzzle, chaque partie du pays doit contribuer à l'image d'ensemble de la Suisse. Cette vision d'avenir définie dans le Projet de territoire Suisse a été dessinée par les représentant-e-s de la Confédération, des cantons, des villes et des communes dans le cadre de discussions approfondies. L'approche partenariale mise en place devra être poursuivie lors de la mise en œuvre de ce document.

### Pour le Conseil fédéral

La Présidente de la Confédération  
Eveline Widmer-Schlumpf



### Pour la Conférence des gouvernements cantonaux

Le Président  
Pascal Broulis



### Pour les membres de l'Union des villes suisses

Le Président  
Marcel Guignard



### Pour les membres de l'Association des Communes Suisses

Le Président  
Hannes Germann





# Table des matières

|     |   |           |
|-----|---|-----------|
|     | Pour un aménagement continu et concerté à tous les échelons: résumé   | 4         |
|     | Un Projet de territoire Suisse – pour quoi faire?   | 6         |
|     | Projet de territoire Suisse: vue synoptique   | 8         |
|     | <b>Partie A: Idée maîtresse, objectifs, stratégies et principes d'action</b>  | <b>11</b> |
| 1   | Idée maîtresse: Préserver la diversité, la solidarité et la compétitivité   | 12        |
| 2   | Cinq objectifs pour un développement durable du territoire suisse   | 12        |
| 2.1 | Objectif 1: Préserver la qualité du cadre de vie et la diversité régionale  | 13        |
| 2.2 | Objectif 2: Ménager les ressources naturelles   | 17        |
| 2.3 | Objectif 3: Gérer la mobilité   | 21        |
| 2.4 | Objectif 4: Renforcer la compétitivité  | 25        |
| 2.5 | Objectif 5: Encourager les collaborations   | 29        |
| 3   | Stratégies et principes d'action  | 33        |
| 3.1 | Stratégie 1: Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes | 35        |
| 3.2 | Stratégie 2: Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages  | 43        |
| 3.3 | Stratégie 3: Coordonner transports, énergie et développement territorial  | 53        |
| 4   | Travailler ensemble   | 61        |
|     | <b>Partie B: Penser et agir à l'échelle des territoires d'action</b>  | <b>63</b> |
| 5   | Les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains   | 65        |
| 5.1 | L'espace métropolitain de Zurich  | 66        |
| 5.2 | L'espace métropolitain trinational de Bâle  | 69        |
| 5.3 | L'espace métropolitain lémanique  | 72        |
| 5.4 | La Région de la ville fédérale  | 75        |
| 6   | Les territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites                                       | 78        |
| 6.1 | Lucerne   | 79        |
| 6.2 | Città Ticino  | 81        |
| 6.3 | L'Arc jurassien   | 83        |
| 6.4 | L'Aareland  | 85        |
| 6.5 | Le Nord-Est de la Suisse  | 87        |
| 7   | Les territoires d'action de l'espace alpin  | 89        |
| 7.1 | Le Gothard  | 90        |
| 7.2 | Les Alpes occidentales  | 92        |
| 7.3 | Les Alpes orientales  | 95        |
|     | Annexe: notions utilisées dans le Projet de territoire Suisse   | 99        |

# Pour un aménagement continu et concerté à tous les échelons

## Résumé

En Suisse, le sol disponible est une ressource limitée. Or en raison de la croissance démographique et économique que connaît le pays, les besoins en espace augmentent, que ce soit pour l'habitat, le travail, les loisirs ou pour les déplacements. La qualité élevée de l'habitat et des infrastructures, notamment de transports, ont contribué à la forte attractivité du pays au cours des dernières décennies. Cette situation a conduit à un accroissement du trafic et à un étalement de l'urbanisation dans des paysages jusque-là préservés. Parallèlement, les activités économiques à forte valeur ajoutée se concentrent toujours davantage dans les espaces métropolitains et dans les agglomérations. Ces sites sont soumis à une rude concurrence internationale. Par ailleurs, les exigences de la population quant à la qualité des lieux de vie et de travail s'accroissent. Sans mesures visant à orienter le développement de l'urbanisation, la tendance à l'étalement urbain et au mitage du paysage se poursuivra. Cette évolution conduira à une utilisation excessive des ressources naturelles, à un appauvrissement de la qualité du tissu bâti et des espaces de délasserment ainsi qu'à une hausse des coûts d'exploitation et d'entretien des infrastructures.

Face à cette situation, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont décidé d'élaborer ensemble un « Projet de territoire Suisse » : il reflète la vision d'un développement territorial durable de la Suisse, portée par les trois niveaux de l'Etat. Le document doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision pour les activités à incidence territoriale des trois niveaux administratifs. Il mise sur le sens des responsabilités et encourage la collaboration par-delà les frontières territoriales, sectorielles et institutionnelles.

La Suisse a de nombreux atouts. Elle se distingue par une grande diversité géographique, politique, culturelle et économique, qui façonne l'identité nationale et l'image du pays à l'étranger. La coopération, de même qu'une compensation judicieuse des prestations et des charges entre les villes, les agglomérations, les espaces ruraux et les régions alpines facilitent la compréhension réciproque, renforcent la solidarité territoriale et assurent la cohésion entre les quatre régions linguistiques du pays. Grâce à ses excellentes infrastructures et prestations de services, la Suisse est en outre, sur le plan international, hautement compétitive.

L'idée maîtresse du Projet de territoire Suisse est de maintenir et de renforcer la diversité, la solidarité et la compétitivité du pays. Elle se décline en cinq objectifs :

- **Préserver la qualité du cadre de vie et la diversité régionale**
- **Ménager les ressources naturelles**
- **Gérer la mobilité**
- **Renforcer la compétitivité**
- **Encourager les collaborations**

Le Projet de territoire Suisse a défini trois stratégies complémentaires pour réaliser ces objectifs ainsi que les principes d'action correspondants.

La première de ces stratégies est destinée à mettre en place des territoires d'action et à promouvoir un développement polycentrique du territoire. Elle permet non seulement d'atteindre l'objectif d'une Suisse solidaire et compétitive, mais aussi de renforcer et de développer la diversité régionale et la coopération à l'intérieur des espaces fonctionnels.

La deuxième stratégie est destinée à mettre en valeur le milieu bâti et les paysages. En garantissant une utilisation modérée du sol et une densification qualitative du milieu bâti, et en prenant en compte de manière précoce les paysages dans les planifications, il est possible de promouvoir simultanément la diversité régionale et la qualité de l'espace urbanisé. De plus, cette stratégie permet de conserver les ressources naturelles et les terres cultivables conformément aux objectifs du Projet de territoire Suisse.

La troisième stratégie vise à une meilleure coordination des transports, de l'énergie et du développement territorial. Il s'agira notamment de planifier en commun urbanisation et transports, de garantir l'approvisionnement énergétique et d'assurer une bonne accessibilité, tant régionale qu'internationale, au moyen d'un système de transports financièrement viable. Ces démarches permettent d'atteindre simultanément plusieurs objectifs, en particulier la maîtrise de la mobilité, le renforcement de la compétitivité et le maintien des ressources naturelles.

Le Conseil fédéral, les gouvernements cantonaux ainsi que les exécutifs des villes et des communes se mettent d'accord sur un certain nombre d'orientations générales afin de « travailler ensemble ». Les trois niveaux de l'Etat s'engagent dès lors à concrétiser le Projet de territoire Suisse, chacun à son niveau, et à piloter leurs activités à incidence territoriale selon les objectifs et les stratégies prévues.

Dans une seconde partie, le Projet de territoire Suisse montre comment les objectifs et stratégies qu'il propose pourraient être concrétisés au niveau des grandes régions du pays. Il présente des orientations de développement pour douze territoires d'action prioritaires. On compte quatre territoires d'action reposant sur de grands centres urbains (Zurich, Bâle, Bassin lémanique, Région de la ville fédérale), cinq territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites (Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland, Nord-Est de la Suisse) et trois territoires d'action de l'espace alpin (Gothard, Alpes occidentales, Alpes orientales). Chacun de ces territoires d'action a ses particularités et ses atouts, qu'il est appelé à utiliser stratégiquement et à développer. Ces douze territoires d'action ne sont cependant pas gravés dans le marbre. Les acteurs concernés sont invités à définir eux-mêmes les grandes orientations et le périmètre de ces territoires d'action en fonction des collaborations qu'ils mettront en place, et au besoin à identifier d'autres forces et défis caractérisant leur territoire d'action ; ensuite ils sont appelés à définir les stratégies adaptées au contexte local, à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif du développement durable.

# Un Projet de territoire Suisse – pour quoi faire ?

## Une Suisse en mutation

La Suisse a beaucoup changé au cours des récentes décennies, tant en sa qualité de lieu de vie et d'espace économique que de paysage. Peuplée par 4,7 millions de personnes en 1950, elle compte 8 millions d'habitant-e-s aujourd'hui. Les prévisions les plus récentes tablent sur un accroissement supplémentaire aussi bien de la population résidente que de la population active. La Suisse à 10 millions d'habitant-e-s n'est plus simplement un scénario : elle est en passe de se réaliser. La population active continue elle aussi de s'accroître, puisqu'elle est passée de 2,3 millions en 1950 à quelque 4,7 millions aujourd'hui. Les modifications structurelles survenues dans l'économie tendent à privilégier l'économie de la connaissance, entraînant une concentration de la création de valeur dans les espaces métropolitains et les agglomérations. Ces deux types de territoires sont exposés à une concurrence internationale toujours plus rude.

## Les défis

La croissance démographique, ainsi que l'individualisation et la diversification de la société s'accompagnent d'une augmentation des besoins et de la demande de surface et de mobilité. Ainsi, depuis plusieurs décennies, un mètre carré de surface agricole disparaît chaque seconde. La biodiversité est toujours plus mise sous pression. Les capacités des réseaux de transports atteignent leurs limites en de nombreux endroits. Les frais de construction, d'exploitation et d'entretien des infrastructures et des voies de transports ne cessent d'augmenter. La production et le transport de l'énergie prennent toujours plus de place, tendance qui devrait encore s'accroître avec la sortie du nucléaire. Les changements climatiques nécessiteront de se prémunir, dans les régions de montagne comme dans les régions de plaine, contre les dangers accrus dus aux phénomènes naturels et aux températures extrêmes. On le voit : la Confédération, les cantons, les villes et les communes doivent faire face à des défis majeurs dans le domaine de l'aménagement du territoire. \*

## Des origines de l'aménagement du territoire...

Pendant ce temps, l'aménagement du territoire a lui aussi évolué. Ses premiers instruments étaient les plans de zone et les règlements sur les constructions des villes et des communes. Ces collectivités ont peu à peu affiné les prescriptions relatives à l'utilisation des parcelles, garantissant ainsi une plus grande sécurité juridique et contribuant à une occupation plus rationnelle du sol. L'adoption de la loi sur l'aménagement du territoire, en 1979, a permis d'ancrer dans la législation le principe de la séparation entre territoires constructibles et non constructibles. Il s'agit d'une étape clé franchie par la Suisse en vue d'une urbanisation rationnelle et d'une affectation judicieuse du sol. Avec l'instrument du plan directeur, les cantons recensent et coordonnent les différents intérêts territoriaux en présence.

## ...aux Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse de 1996...

En 1996, le Conseil fédéral adoptait les Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse. C'est le document qui a servi de fil conducteur au développement territorial durant les seize dernières années. Il se fonde sur quatre stratégies complémentaires : intégrer la Suisse à l'Europe, aménager le milieu urbain, soutenir le développement de l'espace rural et ménager la nature et le paysage. Ces Grandes lignes ont eu un effet déterminant sur plusieurs domaines des politiques publiques de la Confédération, et sur les stratégies développées par les cantons et par certaines communes.

### **...et au Projet de territoire Suisse**

Le Projet de territoire Suisse constitue le prolongement des Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse. Conçu comme un cadre d'orientation et une base de décision pour les politiques publiques à incidence territoriale, il mise sur le sens des responsabilités des acteurs concernés ainsi que sur une collaboration accrue entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Le Projet de territoire Suisse n'est pas un instrument contraignant supplémentaire. Résultat de la collaboration des trois niveaux de l'Etat, il propose, pour la première fois, des stratégies communes en vue d'un développement territorial durable.

### **Cinq partenaires pour élaborer le Projet de territoire Suisse**

Pour traduire dans les faits les objectifs du Projet de territoire Suisse, les trois niveaux de l'Etat doivent impérativement collaborer de manière active et créative. En 2006, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS) ont signé une convention en vue de l'élaboration conjointe de ce Projet de territoire Suisse.

### **Large soutien des acteurs concernés**

A cette fin, une organisation de projet tripartite a été mise en place par les cinq partenaires. Un groupe de travail technique composé de représentants des cinq partenaires a œuvré à l'élaboration du document. Les grandes orientations ont ensuite été décidées par un groupe de suivi politique. Dans une première phase, dix-neuf forums ont été organisés dans toutes les parties du pays pour permettre aux milieux intéressés de faire connaître leur souhait quant au développement territorial de la Suisse. En 2011, une première version du Projet de territoire Suisse a été soumise pour consultation à la Confédération, aux cantons, aux villes, aux communes, aux groupements d'intérêts et aux partis politiques. Leurs réponses ont été intégrées dans le présent document. En 2012, le Projet de territoire Suisse a été adopté par les partenaires représentant les trois niveaux de l'Etat (Conseil fédéral, CdC, UVS, ACS) qui en recommandent donc l'application et lui confèrent ainsi le poids politique requis.

### **Structure du Projet de territoire Suisse**

Le Projet de territoire Suisse contient deux parties. La partie A présente l'idée maîtresse, les cinq objectifs, les trois stratégies et les divers principes d'action proposés pour le développement territorial futur de la Suisse. Pour chacune des stratégies décrites, le document montre quelles contributions doivent être fournies par les niveaux de l'Etat respectifs; par ailleurs, chacune des stratégies est assortie d'une carte. La partie B est consacrée à la description succincte des orientations stratégiques de chacun des territoires d'action en vue de leur concrétisation par les acteurs concernés.

\* La description détaillée des tendances et défis en aménagement du territoire se trouve dans un document disponible sur [www.projet-de-territoire-suisse.ch](http://www.projet-de-territoire-suisse.ch).

# Projet de territoire Suisse

## Vue synoptique

### Partie A

#### Objectifs

#### Stratégies

|  |
|--|
| Objectif 1   |
| Préserver la qualité du cadre de vie et la diversité régionale |
| Objectif 2   |
| Ménager les ressources naturelles                              |
| Objectif 3   |
| Gérer la mobilité  |
| Objectif 4   |
| Renforcer la compétitivité                                     |
| Objectif 5   |
| Encourager les collaborations                                  |

|  |
|--|
| Stratégie 1  |
| Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes |
| Carte illustrant la stratégie 1  |
| Contributions des trois niveaux de l'Etat à la stratégie 1   |
| Stratégie 2  |
| Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages  |
| Carte illustrant la stratégie 2  |
| Contributions des trois niveaux de l'Etat à la stratégie 2   |
| Stratégie 3  |
| Coordonner transports, énergie et développement territorial  |
| Carte illustrant la stratégie 3  |
| Contributions des trois niveaux de l'Etat à la stratégie 3   |

# Partie B

## Territoires d'action

Les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains

L'espace métropolitain de Zurich

L'espace métropolitain trinational de Bâle

L'espace métropolitain lémanique

La Région de la ville fédérale

Les territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites

Lucerne

Città Ticino

L'Arc jurassien

L'Aareland

Le Nord-Est de la Suisse

Les territoires d'action de l'espace alpin

Le Gothard

Les Alpes occidentales

Les Alpes orientales



# Partie A

Idée maîtresse, objectifs,  
stratégies et principes  
d'action

# 1

## Idée maîtresse Préserver la diversité, la solidarité et la compétitivité

Le Projet de territoire Suisse entend préserver la diversité du pays, la solidarité entre les différentes régions et les groupes sociaux, et soutenir la compétitivité du pays au niveau international.

- La **diversité** géographique, écologique, paysagère, politique, culturelle et économique est garante de la stabilité et de l'attrait de la Suisse. Elle permet à chacune des parties du pays de faire valoir ses atouts. Elle reflète l'identité du pays et son image à l'étranger.
- La **solidarité** est une composante indispensable pour assurer la cohésion de la société face aux intérêts divergents. Renforcer les relations entre villes et agglomérations et entre espaces ruraux et régions touristiques alpines permet d'assurer la cohésion du pays. Cette cohésion passe aussi par une répartition judicieuse des ressources, des prestations et des charges entre les régions.
- La **compétitivité** internationale constitue une condition clé de la prospérité de notre pays. La Suisse dispose d'infrastructures et de prestations de services de haut niveau, elle encourage l'innovation, la recherche et la formation, et optimise la consommation d'énergie et de ressources naturelles.

# 2

## Cinq objectifs Pour un développement durable du territoire suisse

L'idée maîtresse du Projet de territoire Suisse se décline en cinq objectifs :

- **Préserver la qualité du cadre de vie et la diversité régionale**
- **Ménager les ressources naturelles**
- **Gérer la mobilité**
- **Renforcer la compétitivité**
- **Encourager les collaborations**

# Objectif 1

## Préserver la qualité du cadre de vie et la diversité régionale

La Confédération, les cantons, les villes et les communes favorisent le maintien de la qualité élevée du cadre de vie et de l'environnement. Ils entretiennent des paysages naturels et urbains forgeant l'identité du pays et préservent le patrimoine culturel. Ils favorisent une densification qui préserve la qualité du bâti et du cadre de vie, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ils identifient les atouts des différentes régions et s'emploient à les renforcer.

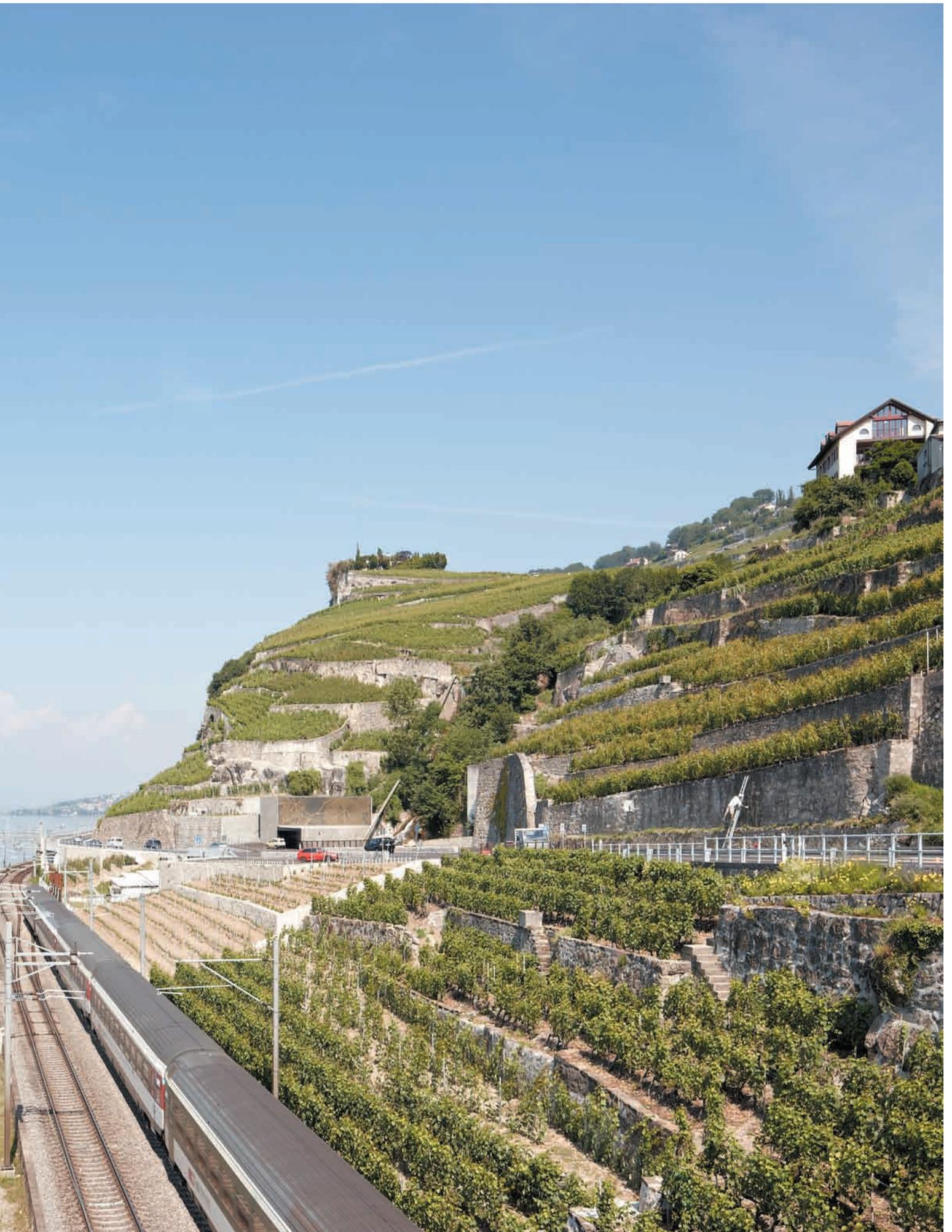
### Effets attendus

La Suisse accroît son attrait comme espace économique et destination touristique, et maintient les atouts qui font sa réputation, notamment sa haute qualité de vie.

Les habitant-e-s vivent leur pays comme un réseau polycentrique de villes et de communes. Ils profitent de la diversité architecturale, économique, culturelle et paysagère et de la haute qualité de vie et d'habitat.

Chacune des régions de la Suisse identifie ses forces, tire parti de son potentiel et contribue à la prospérité de l'ensemble du pays.





**Rivaz/VD Vignobles en terrasses à Rivaz**

Rivaz est un petit village vigneron marqué par le paysage rural de Lavaux. Pour certains vieux de plusieurs siècles, ses vignobles en terrasses n'en restent pas moins importants pour l'économie de la région. Depuis 2007, Lavaux est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Du fait des raccordements routiers et ferroviaires, Rivaz est devenu un lieu d'habitation très prisé y compris par les pendulaires. Une loi sur la protection de Lavaux empêche toutefois le développement incontrôlé de constructions.

# Objectif 2

## Ménager les ressources naturelles

La Confédération, les cantons, les villes et les communes garantissent la préservation des ressources naturelles, en termes tant qualitatifs que quantitatifs. Le principe de l'utilisation économe du sol guide les décisions d'aménagement du territoire : développement à l'intérieur du tissu bâti, importance accordée à la qualité du paysage, préservation des espaces non construits, occupation du territoire propre à réduire la consommation d'énergie, création de conditions propices au développement des énergies renouvelables, protection des cours d'eau, de l'eau potable et de l'air.

### Effets attendus

La Suisse endigue l'étalement urbain. Elle freine la consommation de sol par habitant-e et par poste de travail et évite que l'extension de l'urbanisation se fasse au détriment de la qualité des paysages.

La Suisse préserve durablement ses paysages non construits et ceux qui se distinguent par leur diversité biologique.

La Suisse minimise la perte des surfaces agricoles liée à l'extension du milieu bâti, en vue d'assurer au pays une autarcie alimentaire aussi élevée que possible.

La Suisse se maintient à la pointe dans le domaine de la recherche et du développement de formes innovantes d'urbanisation, économes en énergie ; elle crée des conditions favorisant une production et une utilisation efficaces des énergies renouvelables, ainsi que le transport et le stockage d'énergie.

La Suisse exploite son sous-sol de manière coordonnée et rationnelle.





**Lucerne / LU**  
**Anna-Neumann-Gasse**

**Enfants dans le quartier Tribtschen**

Au lieu de construire en grignotant la campagne, la ville de Lucerne et des maîtres d'ouvrage privés transforment en un quartier urbain proche du lac une zone industrielle majoritairement en friche. A ce jour, les réalisations comptent des logements privés et coopératifs, des locaux professionnels, un jardin d'enfants, des appartements protégés et un café. Avec leur faible consommation énergétique, les bâtiments remplissent les critères Minergie. Le lac, la vieille ville de Lucerne et la gare sont accessibles à pied en quelques minutes. La construction de nouvelles infrastructures de transport n'a pas été nécessaire.

# Objectif 3

## Gérer la mobilité

La Confédération, les cantons, les villes et les communes mettent en place, gèrent et entretiennent un réseau de transports économe en sol et en énergie et aux coûts supportables. Ils tiennent compte des besoins des différentes régions et assurent le raccordement de la Suisse aux réseaux internationaux. Ils coordonnent le développement des transports et celui de l'urbanisation. Ils évitent les incitations financières favorisant l'excès de mobilité. Avant de procéder à de nouvelles extensions, les collectivités optimisent les capacités des infrastructures existantes.

### Effets attendus

La Suisse met en place un système de transports (personnes et marchandises) durable, sûr et fiable, dont le coût d'exploitation, d'entretien et de renouvellement est financièrement supportable.

L'économie et la population suisses disposent de bonnes liaisons au niveau national et international. Celles-ci renforcent à la fois la compétitivité des régions et la cohésion des différentes parties du pays.

Le système de transports est conçu de façon à éviter l'étalement urbain et à réduire la consommation d'énergie. Il soutient l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti, diminuant ainsi l'impact négatif de la mobilité sur la qualité de vie et sur le paysage.

Les distances entre habitat, lieux de travail et de loisirs sont réduites au minimum.





**Piotta/TI**  
**Altanca** **Travaux sur la voie du funiculaire de Ritom**

Après un long hiver, des ouvriers remettent en état les rails du funiculaire de Piotta montant vers le lac Ritom (1850 m d'altitude). Cette installation, l'une des plus pentues d'Europe, permet aux promeneurs d'accéder à un paysage alpin renommé pour ses lacs de montagne et agrémenté d'un sentier didactique sur la nature. La voie a été établie en 1921 pour la construction du barrage sur le lac de Ritom, dont les eaux empruntent une canalisation pour arriver sous haute pression jusque dans la vallée. Elles y alimentent la centrale électrique de Ritom, où les CFF produisent du courant de traction. La mobilité laisse aussi sa marque dans la vallée : avec les liaisons offertes par l'aéroport d'Ambri-Piotta, par l'autoroute A2, par la route cantonale et par la voie ferroviaire du Gothard, la vallée est un important axe européen de transport routier et ferroviaire.

# Objectif 4

## Renforcer la compétitivité

**La Confédération, les cantons, les villes et les communes créent, par le maintien d'un réseau polycentrique de villes et de communes, des conditions territoriales favorables à une économie compétitive et diversifiée. Ils renforcent les atouts spécifiques des différentes régions.**

### Effets attendus

La Suisse renforce sa position de pôle de services, de commerce et d'industrie au niveau international et régional, afin de maintenir sa compétitivité à l'échelle mondiale.

Les grands espaces urbains et les agglomérations sont renforcés dans leur rôle de moteurs du développement économique et de pôles d'excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de la culture.

Les espaces ruraux mettent à profit leurs atouts et contribuent à la compétitivité du pays en apportant leurs contributions spécifiques, notamment par le biais de la production alimentaire, de l'entretien des paysages, de la production d'énergie.

La cohésion entre les espaces urbains et ruraux, leur mise en réseau et les synergies combinant leurs atouts respectifs renforcent le dynamisme économique et améliorent le cadre de vie dans l'ensemble de la Suisse, tant à l'avantage des uns que des autres.

Les petites et moyennes entreprises comme celles d'envergure internationale disposent de possibilités d'implantation et de développement dans des sites adéquats, bien équipés. Elles peuvent compter sur la fiabilité durable des réseaux d'infrastructures de transports, d'énergie, d'élimination des déchets, ainsi que de communication et de formation.





**Zurich Ouest / ZH  
Turbinenplatz**

**Construction et transformation à Zurich Ouest**

A Zurich Ouest, partie la plus dynamique de la ville, on construit depuis des années. De nouvelles entreprises s'installent, des espaces voués à l'habitat et à la culture apparaissent là où naguère tombaient en ruines des halles d'usines et des entrepôts abandonnés. L'héritage architectural – industriel – est parfois intégré de manière visible dans les nouvelles réalisations, comme dans le «Schiffbau», bâtiment converti en théâtre, ou dans la zone commerciale «Puls 5», qui jouxte la Turbinenplatz plantée de bouleaux. Le «Technopark» (bâtiment de droite) offre à de jeunes entreprises des locaux pour leurs innovations. Haute de 126 mètres, la tour «Prime Tower» (en arrière-plan à gauche) s'affirme dans la compétition internationale avec ses bureaux, ses locaux d'affaires et ses enseignes de restauration.

# Objectif 5

## Encourager les collaborations

La Confédération, les cantons, les villes et les communes encouragent la collaboration entre les différentes parties du pays. Ils évitent le « tout partout » et examinent de nouvelles approches qui permettent d'assurer une répartition plus judicieuse des ressources, des prestations et des charges à l'intérieur des régions et entre elles.

### Effets attendus

La Suisse est à même de mieux relever les défis du développement territorial et de trouver des solutions d'avenir aux problèmes qui se posent.

Des partenariats nouveaux renforcent la cohésion sociale et la solidarité au sein des régions et entre elles, notamment entre espaces urbains et ruraux.

Toutes les régions contribuent au développement du pays et profitent des retombées positives de ce développement.





**Vals / GR**    **Un pont vers Vals**  
**Lienschboda**

Le village de Vals a inauguré en juin 2010 son nouveau pont. Celui-ci ne sert pas qu'à passer d'un côté à l'autre, il protège aussi des crues. Des dalles de quartzite de Vals, maintenues par des éléments de béton, forment l'arche du pont. Le quartzite provient d'une carrière située aux abords du village et a été extrait par une entreprise locale. Cette même entreprise avait déjà fourni la roche utilisée pour les thermes de Peter Zumthor à Vals et pour la Place fédérale à Berne. A Vals est exploitée la célèbre source d'eau minérale du même nom. Une centrale hydraulique en montagne produit de l'électricité ; ses bains thermaux, son domaine skiable et son paysage valent à cette localité isolée d'attirer les touristes.

# Stratégies et principes d'action

De l'idée maîtresse et des cinq objectifs du Projet de territoire Suisse découlent trois stratégies principales :

- **Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes**
- **Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages**
- **Coordonner transports, énergie et développement territorial**

Ces trois stratégies et les principes d'action qui s'y rapportent constituent la référence générale pour un développement territorial durable en Suisse. Elles permettent de poursuivre une collaboration active et créative entre Confédération, cantons, villes et communes, dans le but de répondre ensemble aux défis auxquels ils se trouvent confrontés.

Chaque stratégie est illustrée par une carte. Les trois cartes montrent dans quels espaces s'appliquent les stratégies définies. Ces indications restent toutefois générales et sans caractère contraignant.

Après la présentation de chacune des stratégies, un tableau précise les contributions que sont appelées à fournir dans ce cadre les autorités des différents niveaux pour atteindre le développement territorial souhaité.



# Stratégie 1

## Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes

**La mise en place de territoires d'action et d'un développement territorial polycentrique répond à l'objectif d'une Suisse compétitive et solidaire, et permet de renforcer la diversité régionale et la collaboration au sein des espaces fonctionnels.**

### Principes d'action valables pour toute la Suisse

#### Soutenir un développement polycentrique du territoire

Dotée d'une structure fédéraliste, la Suisse se caractérise par une multitude de centres petits et moyens. Cette structure polycentrique réduit les déplacements entre l'habitat et les lieux de travail, les lieux d'approvisionnement, de formation, de services et de loisirs. Un développement territorial polycentrique permet de renforcer le potentiel de chacune des régions et de préserver la compétitivité internationale de l'ensemble du pays.

#### Renforcer les potentiels, ne pas vouloir tout partout

La Suisse se caractérise aussi par la diversité exceptionnelle de ses régions et par leurs atouts spécifiques. Une stratégie du « tout partout » signifie la fin de cette diversité et de la qualité de vie qui en découle ; par ailleurs, une telle stratégie est coûteuse et, partant, guère finançable à long terme. Les différentes régions de la Suisse sont donc invitées à identifier leurs forces et leurs particularités et à les mettre en valeur.

#### Collaborer à l'échelle des espaces fonctionnels

Le cadre de la vie quotidienne en Suisse ne se limite pas à une commune ou un canton mais dépasse toujours plus les frontières institutionnelles, s'inscrivant dans des espaces fonctionnels. Ceux-ci, à l'intérieur desquels les interpénétrations économiques, sociales et culturelles sont de plus en plus nombreuses, gagnent en importance. Il s'agit dès lors de favoriser les collaborations dans ces espaces. En effet, à cette échelle, la mise en place de stratégies communes qui dépassent les frontières institutionnelles et sectorielles est à même d'atteindre le développement territorial souhaité. Des synergies sont possibles, tant entre espaces urbains et espaces ruraux qu'à l'intérieur de ceux-ci, notamment dans le domaine de l'urbanisation, mais aussi dans celui des loisirs, de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement, ainsi que dans le domaine de la protection et du renouvellement des ressources naturelles.

#### Assurer la coordination avec le développement territorial européen

De par sa situation géographique centrale en Europe, la Suisse est concernée par le développement territorial qui a lieu à l'échelle européenne. Elle renforce sa participation aux processus européens, notamment en créant et en entretenant des alliances transfrontalières. Ses stratégies de développement territorial doivent être coordonnées avec celles des pays voisins et de l'Union européenne.

## Principes d'action spatialement différenciés (carte 1)

### Planifier à l'échelle des territoires d'action

Le Projet de territoire Suisse distingue trois types de territoires d'action :

- **Les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains**  
Ils comprennent notamment les espaces métropolitains de Zurich, de Bâle, du Bassin lémanique ainsi que la Région de la ville fédérale. Ceux-ci présentent d'étroites interdépendances économiques, sociales et culturelles. Les espaces métropolitains sont les principaux moteurs de l'économie suisse ; ils assurent des fonctions essentielles pour la formation, la recherche et la culture, et bénéficient d'un rayonnement international. Quant à la Région de la ville fédérale, elle dispose de qualités comparables à celles des espaces métropolitains et assume un rôle particulier en tant que centre politique de la Suisse.
- **Les territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites**  
Chacun de ces territoires d'action présente un profil et des atouts spécifiques, et offre une qualité de vie élevée. Ils se situent à proximité de territoires d'action reposant sur de grands centres urbains, assurent ainsi le lien avec ces derniers, et disposent d'un potentiel de développement économique.
- **Les territoires d'action de l'espace alpin**  
Ces territoires sont marqués par la prédominance des paysages naturels. Ils comprennent des villes petites et moyennes aux activités diverses, des régions touristiques d'importance nationale, ainsi que des espaces ruraux périphériques avec des paysages naturels de grande valeur écologique.

La délimitation des territoires d'action n'est pas liée à des frontières communales, cantonales ou nationales ; elle n'est pas définie une fois pour toutes mais reste flexible et laisse une marge de manœuvre. Certains territoires peuvent se superposer ; tous comprennent des régions à empreinte rurale et urbaine. La mise en place de ces territoires d'action sera encouragée par des partenariats entre les collectivités locales concernées, orientés sur des projets particuliers.

### Renforcer la coopération au sein des espaces fonctionnels

Des coopérations entre espaces fonctionnels existent déjà ; il convient de les développer et de les renforcer, par exemple en poursuivant, en encourageant et en élargissant les thématiques traitées par les projets d'agglomération et les projets-modèles de la Confédération. Par ailleurs, il s'agit de soutenir les coopérations qui existent dans les espaces ruraux, telles que les projets intercommunaux lancés dans le cadre de la Nouvelle politique régionale ou les projets-modèles du réseau fédéral Espace rural. Enfin, de nouvelles formes de collaboration devront être mises en place entre les régions urbaines et les régions rurales.

**Rechercher une collaboration  
entre territoires d'action  
reposant sur de grands  
centres urbains**

La force des territoires d'action reposant sur de grands centres urbains réside notamment dans leur dynamisme en matière de services financiers, de prestations reposant sur les connaissances, de culture, de formation, de recherche et de relations internationales, des domaines dont dépend pour beaucoup la compétitivité de la Suisse. Ces territoires sont parfois en concurrence ; dans d'autres cas, ils collaborent. Ces collaborations doivent être renforcées, en particulier lorsqu'il s'agit de financer des infrastructures onéreuses ou de créer des synergies bénéfiques. Elles sont notamment requises entre les hautes écoles, les aéroports nationaux, ou dans le domaine de la médecine de pointe ; de même, un développement de la collaboration permettra de renforcer la fonction politique de la Région de la ville fédérale.

**Encourager les partenariats  
entre villes et agglomérations**

Entre les villes, des coopérations sont particulièrement nécessaires et profitables dans les domaines de la formation, des transports, du tourisme, de la promotion économique, ainsi que dans les domaines de la construction et de l'exploitation d'installations destinées à la culture, aux loisirs et au traitement des déchets.

**Mettre en réseaux les centres  
ruraux, les centres touristiques  
alpins et les villes**

Les centres de l'espace rural jouent un rôle déterminant dans le développement et l'approvisionnement des campagnes. Afin de maintenir leur rôle, il faut y concentrer les potentiels économiques et les fonctions d'approvisionnement supracommunales. Les centres touristiques alpins remplissent eux aussi une fonction importante. Ces derniers ainsi que les centres ruraux doivent être mis en réseau avec les villes environnantes, afin de pouvoir conserver leur fonction et exploiter leurs potentiels.

**Mieux tirer profit de la  
dynamique transfrontalière**

Les espaces fonctionnels qui s'étendent au-delà des frontières nationales recèlent un potentiel important. Pour mieux le mettre à profit, il convient de mettre en place des stratégies et des projets transfrontaliers dans les régions frontalières, tant à dominante urbaine que rurale et alpine.

## Stratégie 1

### Mettre en place des territoires d'action et renforcer le réseau polycentrique de villes et de communes

#### Principes d'action valables pour toute la Suisse

- Soutenir un développement polycentrique du territoire
- Renforcer les potentiels, ne pas vouloir tout partout
- Collaborer à l'échelle des espaces fonctionnels
- Assurer la coordination avec le développement territorial européen

#### Principes d'action spatialement différenciés

##### Planifier à l'échelle des territoires d'action (secteur central / élargi)

- Territoires d'action reposant sur de grands centres urbains

*Espaces métropolitains*

*Région de la ville fédérale*

- Territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites

- Territoires d'action de l'espace alpin

Renforcer la coopération au sein des espaces fonctionnels

Rechercher une collaboration entre territoires d'action reposant sur de grands centres urbains

Encourager les partenariats entre villes et agglomérations

Mettre en réseau les centres ruraux, les centres touristiques alpins et les villes

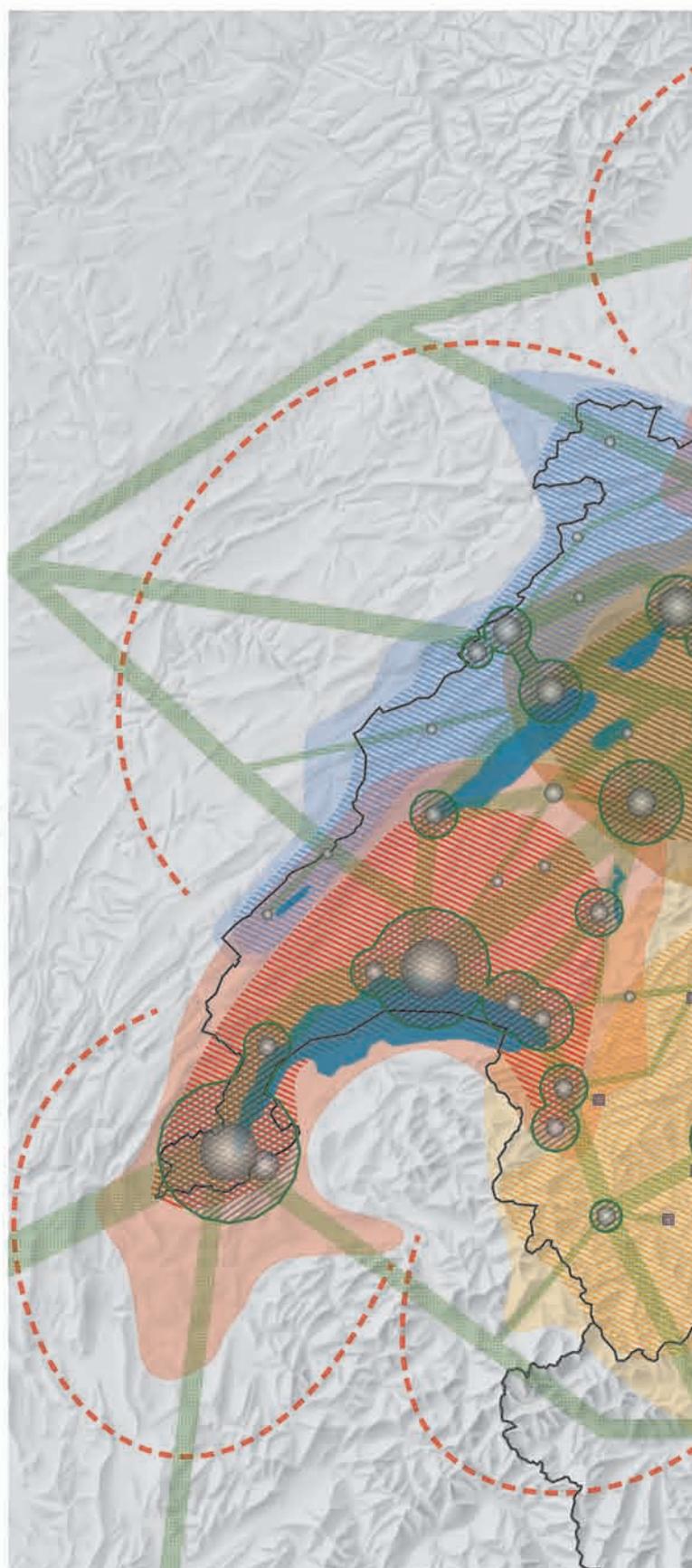
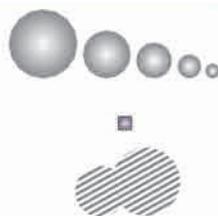
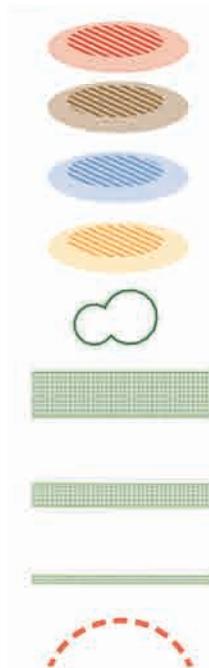
Mieux tirer profit de la dynamique transfrontalière

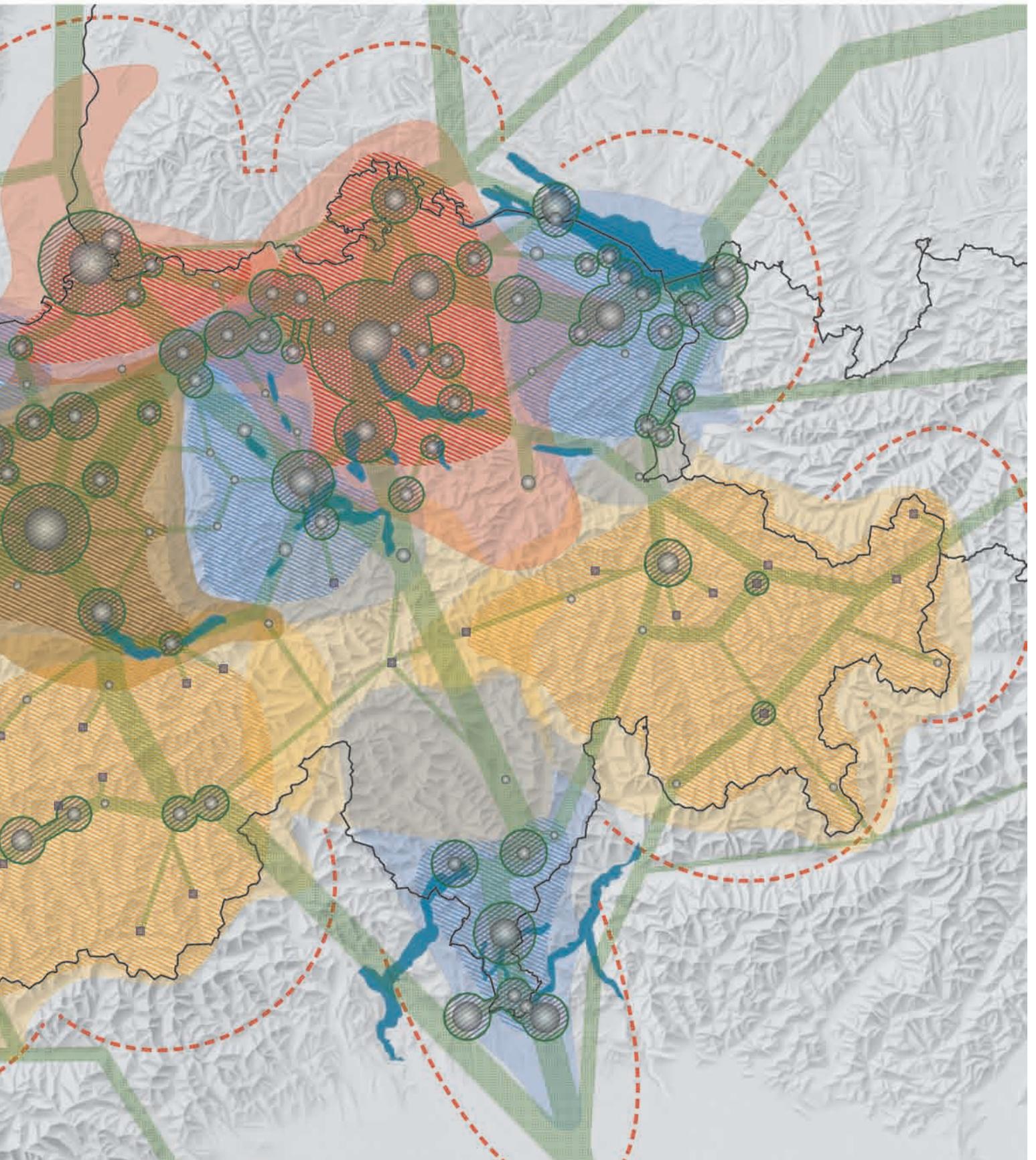
#### Données de base

Centres métropolitains; grands, moyens et petits centres urbains; centres ruraux

Centres de grandes régions touristiques alpines

Agglomérations





# Contributions des trois niveaux de l'Etat à la stratégie 1

## Elaborer des stratégies de développement

### **Ensemble** Poursuivre le développement du Projet de territoire Suisse

La Confédération, les cantons, les villes et les communes orientent dans le sens du Projet de territoire Suisse celles de leurs activités qui ont un impact sur le territoire. Ils participent au développement ultérieur de ce document.

### **Poursuivre le développement de la politique des agglomérations**

Les trois niveaux de l'Etat poursuivent ensemble le développement de la politique des agglomérations en tant que stratégie intégrée. En complément, ils définissent une politique concernant les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains.

### **Elaborer une stratégie générale pour les espaces ruraux**

Les trois niveaux de l'Etat élaborent ensemble une stratégie générale pour les espaces ruraux et les espaces alpins.

### **Confédération** Créer un cadre favorable

La Confédération soutient et met en place des conditions favorables à l'élaboration de stratégies de développement transfrontalières et interdisciplinaires dans les cantons, les villes et les communes. Elle encourage les échanges d'expériences sur les plans national et international.

### **Cantons** Elaborer des stratégies de développement cantonales et supracantonales

Avec les villes, les communes, les cantons et pays voisins, les cantons élaborent des stratégies de développement pour les territoires d'action ou pour résoudre des problèmes communs d'aménagement. Si nécessaire, la Confédération peut être amenée à y participer en tant que partenaire.

### **Villes, communes** Elaborer des stratégies de développement régionales

Au sein d'un espace fonctionnel, les villes et communes élaborent des stratégies de développement régionales qui tiennent compte de leurs atouts et de leurs faiblesses. Elles définissent des priorités, des projets et des mesures communs, en partenariat avec les deux autres niveaux de l'Etat si nécessaire.

## Renforcer les coopérations

### **Confédération** Soutenir les projets de coopération territoriale

La Confédération soutient les projets qui visent une coopération au niveau territorial, par une participation financière et une activité de conseil. En organisant régulièrement des échanges d'expériences, elle favorise les contacts entre spécialistes et monde politique.

**Confédération Favoriser des collaborations transfrontalières plus étroites**

La Confédération met en place les conditions qui faciliteront la collaboration transfrontalière. Elle participe aux projets européens de développement territorial et soutient les collaborations transfrontalières des cantons, des villes et des communes.

**Développer la recherche dans le domaine du développement territorial**

La Confédération soutient les activités de recherche dans le domaine du développement territorial ; elle assure la mise en réseau avec les instituts de recherche à l'étranger et encourage la formation interdisciplinaire.

**Cantons Renforcer les coopérations**

En étroite collaboration avec les villes et les communes, les cantons créent les bases nécessaires pour faciliter une collaboration efficace, à l'échelle des espaces fonctionnels ainsi qu'entre les secteurs public et privé.

**Résoudre les problèmes au niveau suprarégional**

Les cantons prennent l'initiative pour assurer la coordination entre cantons, villes et communes. Ils mettent à contribution les services fédéraux concernés.

**Villes, communes Collaborer au niveau régional**

Les villes et communes mettent en place ensemble les structures institutionnelles qui seront chargées des collaborations régionales. Elles tiennent compte des expériences faites dans les régions tierces.

**Améliorer la compensation des charges et des avantages**

**Ensemble Elaborer des bases pour la compensation des charges et des avantages**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes élaborent ensemble des bases pour la compensation des charges et des avantages entre espaces ruraux et urbains.

**Confédération Soutenir les approches innovantes**

La Confédération soutient le développement d'approches innovantes dans le domaine de la compensation des charges et des avantages. Elle assure l'échange d'expériences en Suisse.

**Cantons Viser un meilleur équilibre entre les espaces ruraux et urbains**

En étroite collaboration avec les villes et les communes, les cantons mettent au point des approches innovantes qui permettent d'équilibrer les charges et les avantages entre les espaces ruraux et les espaces urbains.

**Villes, communes Renforcer la compensation des charges et des avantages**

Les villes et les communes soutiennent des réformes structurelles et initient à l'échelle supracommunale des procédures de remaniements parcellaires, d'échange de terrains, de mise en place de zones d'activités intercommunale, avec une régulation équitable des coûts et des revenus et d'autres formes de compensation des charges et des avantages.



# Stratégie 2

## Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages

**La deuxième stratégie vise à mettre en valeur le milieu bâti et les paysages. L'utilisation modérée du sol, la densification qualitative du tissu bâti, la prise en compte précoce des paysages dans la planification permettent d'améliorer la qualité urbaine et de favoriser la diversité régionale tout en conservant les ressources naturelles et les terres cultivables.**

### Principes d'action valables pour toute la Suisse

#### Limiter l'extension du milieu bâti et développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti

Pour que la consommation du sol reste limitée alors que la population et l'emploi augmentent, l'urbanisation doit se concentrer sur le tissu bâti existant : les espaces urbanisés compacts contribuent à réduire les frais d'infrastructure, en particulier dans les domaines de l'approvisionnement et de l'élimination des déchets. Développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti signifie augmenter le taux d'utilisation des surfaces urbanisées existantes, utiliser les îlots non bâtis, et favoriser la requalification et la réaffectation des surfaces des quartiers et des friches urbaines. Il convient aussi d'étudier, en cas de création de nouvelles zones à bâtir au détriment de surfaces agricoles, la possibilité de déclasser des terrains à bâtir au titre de compensation (principe de compensation). La thésaurisation des terrains doit être combattue par des mesures spécifiques. Enfin, la gestion du foncier permet, par une vue d'ensemble sur les zones à bâtir construites et non construites, et d'exploiter plus rationnellement les réserves d'utilisation.

#### Coordonner le développement de l'urbanisation et des transports

Le développement de l'urbanisation doit être coordonné avec les capacités du réseau de transports existant. Dans les espaces urbains et périurbains, les cantons, les villes et les communes définissent des pôles de développement de l'urbanisation ainsi que des sites pour les installations générant un fort trafic, qui doivent bénéficier d'une bonne desserte par les transports publics. La mobilité douce y est encouragée, et intégrée de manière optimale à la structure urbaine. Dans les régions périphériques, les zones à bâtir sont coordonnées avec la desserte routière en place, compte tenu de l'importance de cette dernière pour le transport public et privé.

#### Maintenir et améliorer la qualité de vie dans les localités et les villes

La qualité des lieux de vie, d'habitat et de travail dans les localités et les quartiers doit être améliorée. La densification urbaine doit promouvoir la qualité de l'espace urbain et s'intégrer au caractère du lieu. Sont à prévoir des espaces libres non construits, des espaces verts et des places publiques attrayantes qui s'intègrent au tissu bâti, favorisent la mixité tant fonctionnelle que sociale et contribuent au bien-être des habitants.

#### Valoriser le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel contribue à l'image de la Suisse et constitue un atout touristique déterminant. La Suisse a la responsabilité de protéger les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : Saint-Gall, La Chaux-de-Fonds/Le Locle et Berne, ainsi que la ligne Albula/Bernina des Chemins de fer rhétiques. L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) doit être pris en compte dans les politiques territoriales. Ce patrimoine doit être durablement garanti et développé qualitativement. En cas de conflit d'utilisation, il convient de procéder à une pesée minutieuse des intérêts, entre l'intérêt public de protection et le potentiel économique.

**Protéger les terres cultivables et renforcer l'agriculture**

L'agriculture sert non seulement à assurer un approvisionnement suffisant, mais joue également un rôle pour le maintien de la biodiversité et des espaces de délasserement, pour l'entretien des paysages, le tourisme et la nappe phréatique. Il s'agit donc de conserver des surfaces agricoles d'un seul tenant. La protection des terres agricoles contre l'urbanisation doit être améliorée. Enfin, il faut renforcer les synergies entre l'agriculture et les autres branches de l'économie telles que le tourisme, l'économie énergétique et la sylviculture, en particulier dans les régions de montagne.

**Coordonner utilisation du sol et lutte contre les risques naturels**

Afin de réduire les risques et les dommages aux infrastructures, il convient de tenir compte des dangers naturels lors de la définition de l'utilisation du sol. L'aménagement du territoire dispose d'instruments adéquats pour protéger le milieu bâti. La délimitation de zones tampons non constructibles permet, par exemple, de réduire considérablement le danger lié aux inondations, crues subites, avalanches, éboulements et autres risques.

**Entretien le paysage et l'intégrer dans la planification**

Les paysages évoluent constamment. Il importe de tenir compte de leurs spécificités dans la planification des espaces urbains et ruraux. Il convient de les identifier précisément, avec l'aide de la population locale, et d'examiner les possibilités de leur valorisation. Les décisions d'aménagement doivent aussi en tenir compte. Les projets de planification et de construction doivent mettre en évidence les conflits entre utilisation et protection du paysage. Pour les résoudre, une pesée globale des intérêts s'impose, au-delà des frontières sectorielles et institutionnelles.

**Coordonner les différentes fonctions de la forêt et la valoriser**

La forêt remplit diverses fonctions : production de bois, protection contre les risques naturels, espace vital pour la faune et la flore, espace de délasserement et de loisirs. La protection et la valorisation de forêts naturelles et reliées entre elles sont fondamentales. Les diverses sollicitations à l'égard de la forêt, qu'elles soient de nature écologique, économique ou sociale, doivent être coordonnées entre elles au niveau régional et avec la politique forestière de la Confédération. En région de montagne, la progression de la forêt doit être gérée, et des approches différenciées sont à développer.

**Préserver les espaces nécessaires à la biodiversité**

En Suisse, la biodiversité doit être préservée. L'aménagement du territoire a un rôle clé à jouer à cet égard. Il s'agit notamment de prévoir pour la faune et la flore des espaces vitaux suffisamment grands, de qualité et reliés entre eux, à l'intérieur comme à l'extérieur du milieu bâti. Par ailleurs, il convient de réserver un nombre suffisant de surfaces et de cours d'eau qui présentent une dynamique naturelle. Pour maintenir la biodiversité, il faut non seulement des espaces proches de l'état naturel mais aussi des espaces urbanisés et des espaces réservés à l'agriculture extensive. Des couloirs pour la faune doivent aussi être garantis durablement.

## Principes d'action spatialement différenciés (carte 2)

### Densifier l'espace urbain en préservant les espaces verts et la qualité du milieu bâti

Désormais, la croissance de la population et des places de travail ainsi que l'extension de la zone à bâtir doivent être canalisées dans les zones urbaines et suburbaines des agglomérations. Il convient d'y promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle et de développer des stratégies pour une densification de qualité, en particulier sur les friches et à proximité des nœuds de communication. Parallèlement, des espaces verts et des espaces libres non construits doivent être conservés ou créés en quantité suffisante ; les pertes sont à compenser en valorisant des surfaces non construites et en les reliant entre elles. Les espaces urbains, suburbains et périurbains feront l'objet de stratégies développées et coordonnées au niveau régional, par les autorités concernées.

### Délimiter, densifier et valoriser l'espace suburbain

Les espaces suburbains doivent être développés et valorisés tout en conservant leurs fonctions variées : espaces urbanisés, zones de délasserement de proximité, surfaces agricoles. L'espace urbanisé doit y être délimité et densifié : les réserves d'utilisation à l'intérieur de la zone à bâtir doivent être mobilisées et la qualité du tissu bâti existant, améliorée. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité architecturale et écologique du centre des localités, des villes et des espaces libres et routiers, tout en les rendant plus attractifs pour l'habitation, le commerce de détail et les prestataires de services. Les espaces naturels et les espaces libres non construits sont à mettre en réseau et à développer à un niveau supracommunal.

### Contenir la consommation du sol et l'étalement urbain dans les régions soumises à une forte pression immobilière

Dans les espaces périurbains soumis à une forte pression de l'urbanisation dans les dernières décennies, l'extension de l'urbanisation doit être clairement endiguée, et les nouvelles constructions se concentrer dans les noyaux bâtis existants. Les surfaces agricoles encore disponibles doivent y être préservées et la consommation du sol contenue.

### Renforcer les centres régionaux et ménager le paysage environnant

Hors des agglomérations, le développement de l'urbanisation doit être orienté vers les centres régionaux et ruraux. En assurant une densité de construction et une concentration des places de travail appropriées dans les centres, on évite une extension supplémentaire de l'urbanisation. Par une utilisation judicieuse du sol dans l'espace rural, on contribue à préserver et à promouvoir la diversité des paysages naturels.

### Préserver les territoires agricoles et leur continuité

Les surfaces agricoles doivent être préservées de l'urbanisation et de l'étalement urbain afin d'assurer une base d'approvisionnement suffisante pour le pays. Il convient de conserver à long terme de vastes surfaces agricoles d'un seul tenant, à usage multifonctionnel, et en priorité les surfaces d'assolement et les terres cultivables de qualité supérieure. Une collaboration étroite est primordiale entre l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, la protection de la nature et du paysage et la politique régionale.

### Assurer un développement touristique des régions de montagne qui respecte le paysage

Les centres touristiques alpins sont le moteur du développement économique de l'espace alpin. L'enjeu principal est d'y préserver les paysages de montagne, en concentrant et en limitant les utilisations touristiques intensives. Il s'agit d'élaborer des conceptions touristiques régionales qui tiennent compte des changements climatiques. La problématique des résidences secondaires doit être gérée au niveau supracommunal. L'enjeu consiste à limiter et à réglementer ces constructions afin de protéger le paysage, et d'assurer à la population locale des logements abordables, bien situés et en quantité suffisante.

### Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages

#### Principes d'action valables pour toute la Suisse

- Limiter l'extension du milieu bâti et développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti
- Coordonner le développement de l'urbanisation et des transports
- Maintenir et améliorer la qualité de vie dans les localités et les villes
- Valoriser le patrimoine culturel
- Protéger les terres cultivables et renforcer l'agriculture
- Coordonner utilisation du sol et lutte contre les risques naturels
- Entretien le paysage et l'intégrer dans la planification
- Coordonner les différentes fonctions de la forêt et la valoriser
- Préserver les espaces nécessaires à la biodiversité

#### Principes d'action spatialement différenciés

Densifier l'espace urbain en préservant les espaces verts et la qualité du milieu bâti



Délimiter, densifier et valoriser l'espace suburbain



Contenir la consommation du sol et l'étalement urbain dans les régions soumises à une forte pression immobilière



Renforcer les centres régionaux et ménager le paysage environnant



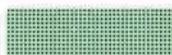
Préserver les territoires agricoles et leur continuité



Assurer un développement touristique des régions de montagne qui respecte le paysage



Ménager et préserver les paysages particulièrement remarquables



Maintenir la diversité des fonctions dévolues aux espaces des lacs et cours d'eau



Coordonner l'urbanisation et l'entretien du paysage à l'échelle transfrontalière



Poursuivre la collaboration transfrontalière dans les domaines de la nature et du tourisme



#### Données de base

Paysages de collines



Paysages de montagne et crêtes du Jura



Paysages de haute montagne



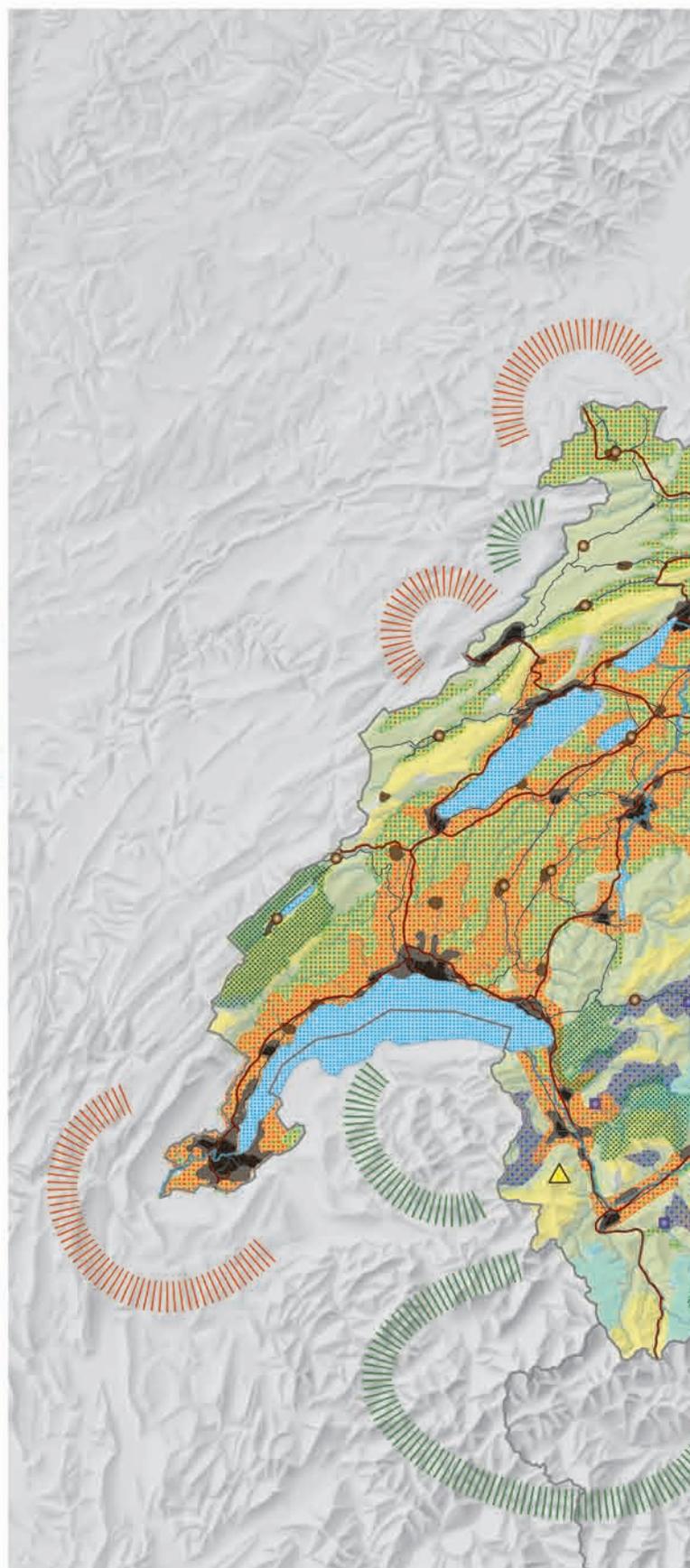
Emblèmes alpins

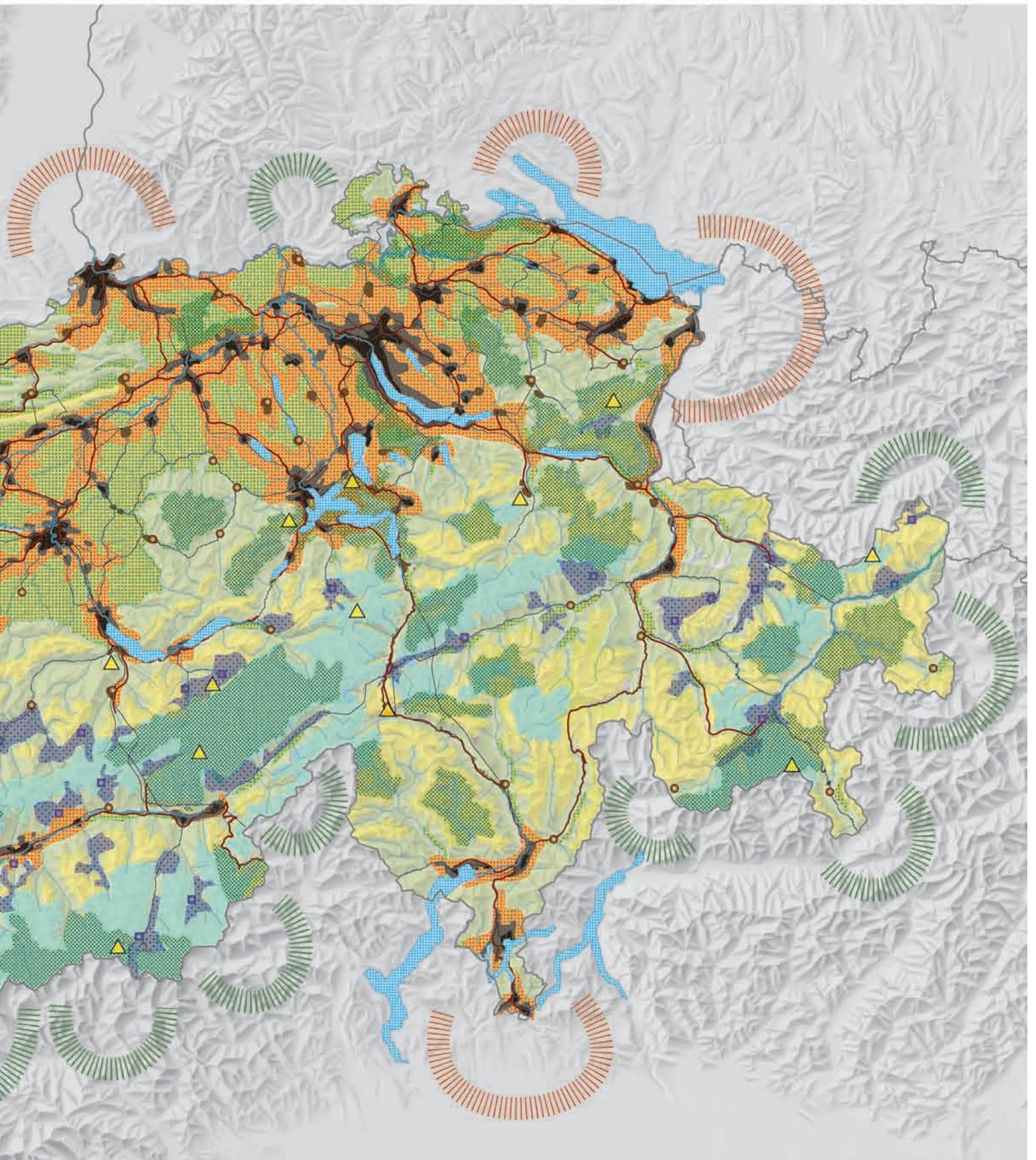


Réseau ferroviaire



Routes nationales





**Ménager et préserver les paysages particulièrement remarquables**

Les paysages de grande valeur doivent être conservés et utilisés de manière responsable. L'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) répertorie les régions à protéger à l'échelle nationale. La Suisse a la responsabilité de protéger les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO qui sont sur son territoire : la région Jungfrau-Aletsch, le Monte San Giorgio, Lavaux, le haut-lieu tectonique suisse de Sardona, ainsi que les réserves de biosphère UNESCO « Val Müstair – Parc Naziunal » et la « Biosphère Entlebuch ». Parallèlement, il s'agit de protéger et de développer qualitativement les paysages culturels typiques de la Suisse, tels que les sites en terrasses des Alpes intérieures et méridionales et les voies de transport historiques. Les parcs naturels régionaux jouent un rôle clé dans le maintien des caractéristiques paysagères.

**Maintenir la diversité des fonctions dévolues aux espaces des lacs et cours d'eau**

Les espaces lacustres et fluviaux assurent de nombreuses fonctions : espace naturel, espace de délasserment et d'habitat, réserve d'eau potable, alimentation de la nappe phréatique et production d'énergie. Parallèlement à leur rôle essentiel pour la nature, dont ils sont des points de liaison, il faut que ces espaces restent librement accessibles à la population. L'utilisation des rives est à coordonner avec la protection contre les crues. Les cours d'eau ne peuvent répondre à leurs nombreuses sollicitations que si on leur réserve suffisamment d'espace.

**Coordonner l'urbanisation et l'entretien du paysage à l'échelle transfrontalière**

Des stratégies transfrontalières de développement territorial permettent de mieux utiliser toutes les potentialités de l'urbanisation et du paysage. Une collaboration transfrontalière, coordonnée avec le développement régional, s'impose, surtout dans le domaine des systèmes de transport et d'énergie et dans celui du développement de l'urbanisation.

**Poursuivre la collaboration transfrontalière dans les domaines de la nature et du tourisme**

Il convient de poursuivre et d'élargir au-delà des frontières les collaborations visant à valoriser la nature et le tourisme. Citons le cas de la coopération transfrontalière qui existe sous le nom d'« Espace Mont-Blanc » et qui associe la Haute-Savoie, la Vallée d'Aoste et le Valais : pilotée par la « Conférence Transfrontalière Mont-Blanc », cette initiative réalise des projets communs dans les domaines des transports, du tourisme, de la protection du paysage et de l'agriculture.

# Contributions des trois niveaux de l'Etat à la stratégie 2

## Favoriser l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant

### **Confédération** **Rendre possible l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant**

La Confédération crée les conditions juridiques nécessaires et soutient les approches innovantes pour développer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant et assurer un dimensionnement des zones à bâtir conforme aux besoins.

#### **Utiliser judicieusement les sites désaffectés**

La Confédération encourage l'utilisation de sites et d'installations ferroviaires, postaux et militaires désaffectés, de manière à contribuer au développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant. Les intérêts à long terme du développement territorial sont à prendre en compte en priorité.

### **Cantons** **Orienter l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti existant**

En collaboration avec les villes et les communes, les cantons utilisent les potentialités disponibles afin de développer l'urbanisation qualitative du milieu bâti en tenant compte de critères qualitatifs. Dans leurs plans directeurs, ils régulent les dimensions des zones à bâtir et la réaffectation de celles dont l'emplacement est inadéquat.

### **Villes, communes** **Réduire les zones à bâtir surdimensionnées**

Les villes et les communes redimensionnent les zones à bâtir trop grandes et modifient celles dont l'emplacement est inadéquat.

#### **Définir les potentialités d'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti existant**

Les villes et les communes recensent leurs potentialités en termes de développement qualitatif de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti. Elles élaborent un plan de gestion du foncier au niveau communal, intercommunal ou régional, lequel intègre notamment la planification des espaces à maintenir non construits ; par ailleurs, elles luttent contre la thésaurisation des terrains à bâtir.

#### **Encourager la réaffectation des friches industrielles**

Les villes et les communes encouragent la réaffectation des friches industrielles plutôt que d'équiper de nouvelles zones à bâtir.

#### **Augmenter le taux d'occupation des résidences secondaires**

Les villes et les communes prennent des mesures au niveau communal et au niveau supra-communal pour augmenter le taux d'occupation des résidences secondaires.

#### **Planifier les zones d'habitat et d'activités à un niveau supracommunal**

Les villes et les communes définissent conjointement et au niveau supracommunal les grandes zones d'habitat et d'activités.

## Relever la qualité du milieu bâti et des paysages

### **Ensemble** Promouvoir la qualité

La Confédération, les cantons, les villes et les communes mettent en place les conditions nécessaires à une revalorisation qualitative des espaces urbanisés et du paysage.

### **Préserver les espaces nécessaires à la biodiversité**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes favorisent la biodiversité en protégeant et reliant les espaces et les paysages de grande valeur écologique.

### **Cantons** Revaloriser l'aspect des localités et du paysage

En étroite collaboration avec les villes et les communes, les cantons valorisent les paysages urbains et ruraux, en dépassant les frontières administratives.

### **Encourager un développement durable de l'urbanisation**

Les cantons soutiennent les efforts des villes et des communes pour préserver les paysages naturels, développer et revaloriser durablement les espaces urbanisés, les quartiers et les centres des localités.

### **Villes, communes** Revaloriser les centres des localités

Les villes et les communes revalorisent les centres des localités, veillent à une intégration soignée des infrastructures dans le tissu architectural existant et prennent des mesures pour revaloriser les quartiers défavorisés. Par ailleurs, ces collectivités publiques s'engagent pour la création et le développement de quartiers durables.

### **Assurer une urbanité de qualité**

Les villes et les communes encouragent une architecture urbaine et un développement de l'urbanisation de qualité. Elles protègent le patrimoine urbain et architectural existant, assurent la mixité sociale et fonctionnelle et réservent des espaces verts non construits pour la population.

## Favoriser le maintien des terres cultivables

### **Confédération** Créer un cadre favorable à une agriculture durable

La Confédération crée les conditions nécessaires pour assurer le maintien de la production agricole, des prestations d'intérêt général de l'agriculture, ainsi qu'un approvisionnement suffisant à long terme.

### **Assurer le maintien des surfaces d'assolement**

La Confédération garantit une protection durable des terres cultivables, notamment des surfaces d'assolement.

**Confédération** **Assurer une base alimentaire saine**

La Confédération prend des mesures pour assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires saines et de qualité.

**Cantons** **Assurer systématiquement le maintien des terres agricoles**

Les cantons créent les conditions territoriales nécessaires au maintien de l'agriculture et assurent le maintien de grandes zones agricoles et cultivables d'un seul tenant, notamment des surfaces d'assolement.

**Villes, communes** **Maintenir les fonctions de la zone agricole**

Les villes et les communes veillent ensemble à ce que la qualité et la surface des terres agricoles soient préservées.

**Régler les conflits d'utilisation**

Les villes et les communes règlent les conflits entre l'utilisation agricole, l'utilisation à des fins récréatives et d'autres utilisations des terres agricoles.



# Stratégie 3

## Coordonner transports, énergie et développement territorial

La troisième stratégie est destinée à mieux coordonner transports, énergie et développement territorial. L'accent doit être mis sur une meilleure planification commune entre urbanisation et transports, sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, sur une bonne accessibilité régionale et internationale, et sur un système de transport financièrement viable. Une telle stratégie permet d'atteindre simultanément plusieurs objectifs : la maîtrise de la mobilité, le renforcement de la compétitivité et le maintien des ressources naturelles.

### Principes d'action valables pour toute la Suisse

#### Faire concorder le développement du système des transports et le développement territorial

Le développement du système de transports doit intégrer tous les moyens de transport et être coordonné avec le développement territorial. La desserte des centres et les liaisons entre eux doivent être assurées conformément à leurs fonctions respectives. L'exploitation optimale des infrastructures existantes est nécessaire pour assurer une gestion efficace du trafic et éviter des constructions complémentaires ou nouvelles. Il convient aussi de minimiser les retombées négatives du trafic sur la population, l'économie et l'environnement. Cela implique que les différents modes de transport soient appréhendés de manière globale.

#### Optimiser les connexions entre les espaces urbains

Pour renforcer le développement territorial polycentrique et pour assurer la compétitivité de l'économie suisse, il est indispensable de disposer d'un système de transport efficace. Dans les centres urbains, les réseaux de transports existants atteignent leurs limites. Il faut à la fois accroître leur efficacité et les développer de manière ciblée. Il importe tout particulièrement de renforcer le transport inter-agglomérations et les transports publics dans les agglomérations, et de promouvoir la mobilité douce.

#### Améliorer les liaisons internationales

La Suisse est partie prenante d'un réseau international de transports. Les espaces métropolitains et la Région de la ville fédérale doivent être mieux raccordés aux principaux axes de transports ferroviaires et routiers européens, en tenant compte de la politique de développement du réseau ferroviaire à grande vitesse de l'Union européenne. Les trois aéroports nationaux de Zurich-Kloten, Genève-Cointrin et Bâle-Mulhouse doivent continuer d'assurer les liaisons avec le trafic aérien international. Une bonne accessibilité intercontinentale constitue un facteur géographique clé, avant tout pour les espaces métropolitains et la Région de la ville fédérale.

#### Assurer la desserte des espaces ruraux

Il faut aussi assurer une desserte appropriée des centres ruraux et des régions voisines, notamment par le biais d'une meilleure connexion entre tous les moyens de transport. Des centres ruraux dynamiques, bien pourvus d'entreprises commerciales et industrielles, permettent de réduire les mouvements de pendulaires. Les infrastructures désuètes utilisées de manière intensive doivent être remplacées. Pour les infrastructures de périphérie peu utilisées, il convient de prévoir et de mettre en œuvre des solutions alternatives moins coûteuses.

#### Exploiter la complémentarité des modes de transport selon leurs atouts respectifs

En matière de trafic voyageurs et marchandises, les différents moyens de transport doivent être mis à profit selon leurs avantages respectifs. La route assure la desserte du territoire à large échelle. Pour les liaisons à haute fréquentation entre deux localités, notamment le

transport de personnes entre les centres ou le transport de marchandises d'une frontière à l'autre, le train est le moyen de transport le plus avantageux, le plus rapide, le plus sûr et le plus économe en ressources. Dans les agglomérations, la part des transports publics et de la mobilité douce devra être augmentée. Les interfaces de transports jouent un rôle clé lorsqu'il s'agit de combiner plusieurs moyens de transport et pour interconnecter de manière optimale les réseaux d'importance nationale et ceux d'importance régionale.

**Créer des conditions spatiales  
propres à favoriser les  
économies d'énergie**

L'objectif de la politique énergétique suisse est d'assurer un approvisionnement énergétique sûr, économique et respectueux de l'environnement. L'aménagement du territoire et la planification des transports peuvent contribuer de manière déterminante à la réalisation de cet objectif, en favorisant les habitats compacts, les déplacements courts entre travail, habitat et loisirs, en encourageant une part plus élevée de mobilité douce. Il s'agit également d'assurer un transport de l'énergie efficient et, lors des rénovations urbaines, un assainissement énergétique du tissu bâti existant.

**Permettre un approvisionnement  
énergétique efficient**

Un approvisionnement énergétique sûr et efficient constitue un facteur clé pour le développement économique et pour celui de la société. Pour assurer cet approvisionnement, il faut des infrastructures de production, de transport et de stockage de l'énergie et d'élimination des déchets nucléaires. Il revient à l'aménagement du territoire de mettre en place des conditions générales pour construire et exploiter ces infrastructures, ainsi que pour développer les énergies renouvelables et résoudre les conflits qui en résultent.

**Réserver les espaces nécessaires  
à la réalisation  
des infrastructures**

Afin de remplir les objectifs en matière de transport d'énergie, il faut que les infrastructures nécessaires soient réalisées en temps opportun, à un coût raisonnable, et puissent être exploitées durablement. Il est impératif de réserver les espaces et les tracés en surface et en sous-sol requis à cet effet. Les activités à incidence territoriale doivent donc être coordonnées dans une optique globale et en collaboration avec les différents niveaux de l'Etat.

**Utiliser les infrastructures de  
manière optimale et en réduire  
les effets défavorables**

La construction et l'entretien des infrastructures sont coûteux. Il s'agit d'optimiser les infrastructures existantes pour éviter de nouvelles constructions ou extensions. L'application du principe de la vérité des coûts ainsi que les instruments de pilotage et d'incitation proposés par le marché y contribuent. Lorsque des constructions nouvelles sont nécessaires, il y a lieu de mettre à profit les synergies avec d'autres infrastructures, ce qui permet de limiter les effets négatifs sur le sol, le tissu bâti, la santé de la population et la biodiversité. Par ailleurs, l'impact négatif sur le paysage doit si possible être minimisé. Les nuisances existantes, telles que le morcellement du territoire, sont à pallier par des mesures appropriées.

**Principes d'action spatialement différenciés (carte 3)**

**Maintenir et améliorer de  
manière ciblée les liaisons de  
transport entre les grands et  
moyens centres urbains**

Aujourd'hui, les liaisons entre les centres, grands et moyens, sont d'excellente qualité. Il s'agit de les maintenir, voire de les renforcer de manière ciblée si cela se justifie économiquement. La priorité revient aux corridors est-ouest et nord-sud. La coordination entre transports publics et privés doit être assurée.

### **Optimiser le trafic d'agglomération**

Les mesures en faveur du trafic d'agglomération bénéficient aujourd'hui du soutien de la Confédération lorsqu'elles font partie d'un projet d'agglomération. La Confédération s'efforcera d'assurer un tel soutien également à l'avenir. Afin d'éviter un étalement urbain supplémentaire, l'amélioration de la capacité des réseaux de transports (réseau routier, RER, trams, bus) a la priorité sur toute extension des réseaux.

### **Maîtriser la desserte des aires d'influence des grands centres urbains**

Les déplacements entre les agglomérations et l'espace rural environnant doivent être maîtrisés. Il faut éviter que l'amélioration de la desserte de ces territoires par les transports se solde par un étalement urbain supplémentaire. Le long des axes de pénétration dans les centres, le trafic doit être canalisé en combinant judicieusement les différents moyens de transport, de manière à réduire les nuisances pour les quartiers concernés.

### **Maintenir une bonne desserte des centres ruraux et des centres touristiques alpins**

La desserte des centres ruraux et des centres touristiques alpins doit être adaptée à leurs fonctions : il faut que les centres ruraux disposent de bonnes liaisons avec le centre urbain le plus proche. Les régions touristiques doivent être facilement accessibles depuis les grands centres du pays.

### **Gérer les conflits entre le trafic de transit, le trafic national et la desserte régionale**

Certains nœuds de communication et corridors routiers et ferroviaires souffrent de capacités insuffisantes. Les conflits entre trafic de transit international d'une part, et trafic national et régional d'autre part, se multiplient. Ces conflits ont des retombées négatives sur les flux de transport de voyageurs et de marchandises, sur la qualité de l'air ainsi que sur le niveau sonore. Dans les espaces concernés, il convient d'associer la Confédération, les cantons, les villes et les communes à la recherche de solutions tenant compte de l'ensemble des besoins et moyens de transport.

### **Améliorer le raccordement aux principaux axes de transport européens**

L'intégration au réseau de transport européen et l'existence de bonnes liaisons de transport avec les métropoles européennes est d'une haute importance pour la place économique suisse. Les liaisons avec les principaux axes ferroviaires et routiers européens doivent être améliorées. La Suisse doit s'engager en faveur d'une réalisation complète et sans délai des raccordements prévus.

### **Assurer une intégration territoriale optimale des aéroports internationaux**

Les aéroports internationaux sont eux aussi déterminants pour le développement de la Suisse et de sa compétitivité. Leur localisation, à proximité des agglomérations, réduit les trajets mais limite en même temps les possibilités de développement de ces infrastructures. L'aménagement du territoire doit donc veiller à minimiser les conflits entre territoires urbanisés et trafic aérien, et à maintenir le trafic aérien à long terme.

### **Localiser et aménager judicieusement les aires de transbordement de marchandises**

Les ports rhénans constituent des plaques tournantes importantes en termes d'importation de matières premières. Il convient donc de maintenir leurs capacités et leur position, et de poursuivre leur développement en adéquation avec les besoins. La Suisse doit également mettre en place des plateformes de transbordement de marchandises entre le rail et la route, et les coordonner à l'échelle nationale.

Coordonner transports, énergie et développement territorial

Principes d'action valables pour toute la Suisse

- Faire concorder le développement du système des transports et le développement territorial
- Optimiser les connexions entre les espaces urbains
- Améliorer les liaisons internationales
- Assurer la desserte des espaces ruraux
- Exploiter la complémentarité des modes de transport selon leurs atouts respectifs
- Créer des conditions spatiales propres à favoriser les économies d'énergie
- Permettre un approvisionnement énergétique efficient
- Réserver les espaces nécessaires à la réalisation des infrastructures
- Utiliser les infrastructures de manière optimale et en réduire les effets défavorables

Principes d'action spatialement différenciés

Maintenir et améliorer de manière ciblée les liaisons de transport entre les grands et moyens centres urbains

Optimiser le trafic d'agglomération

Maîtriser la desserte des aires d'influence des grands centres urbains

Maintenir une bonne desserte des centres ruraux et des centres touristiques alpins

Gérer les conflits entre le trafic de transit, le trafic national et la desserte régionale

Améliorer le raccordement aux principaux axes de transport européens

Assurer une intégration territoriale optimale des aéroports internationaux

Localiser et aménager judicieusement les aires de transbordement de marchandises

Données de base

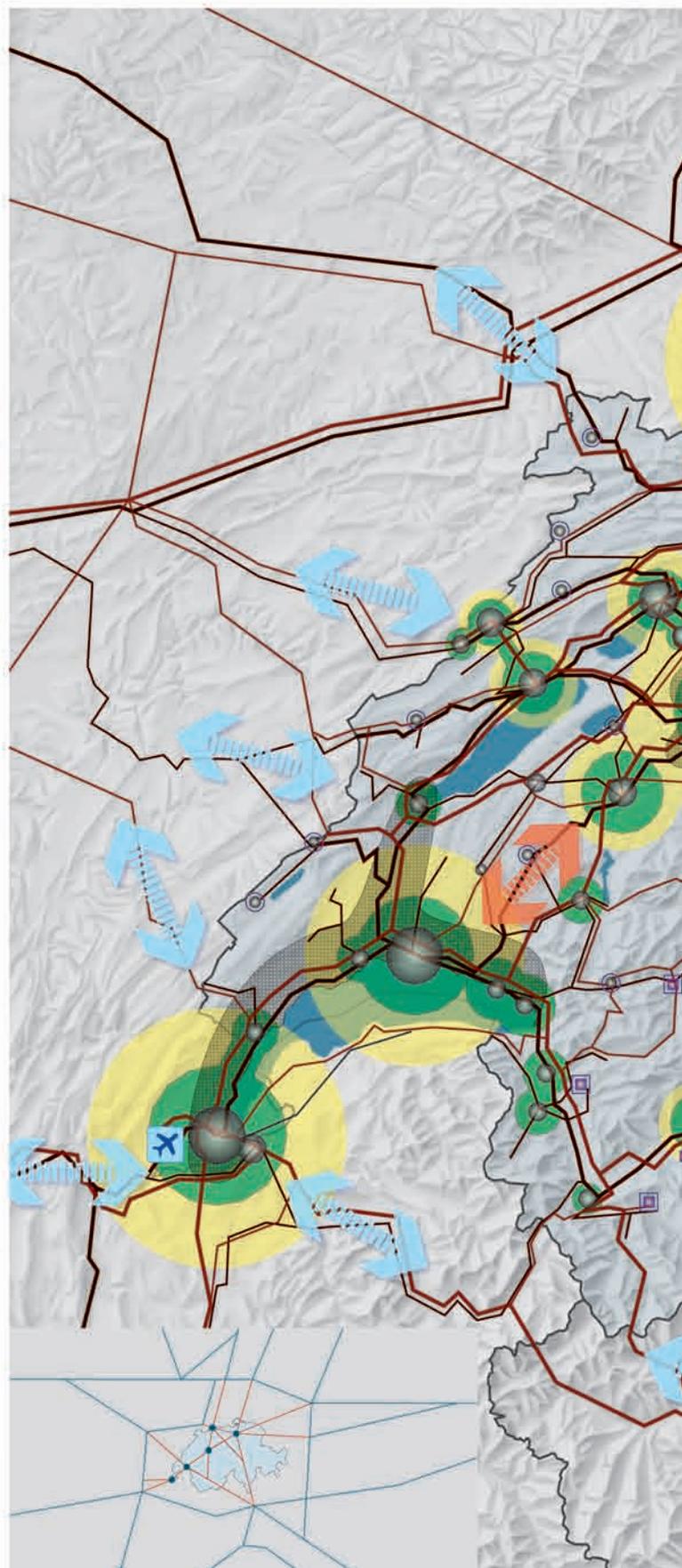
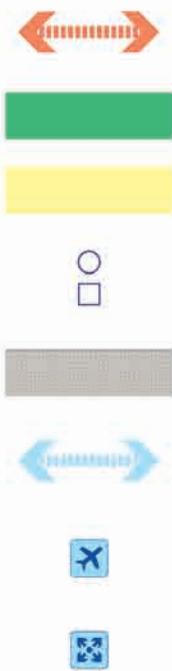
Réseau ferroviaire (lignes principales / autres lignes)

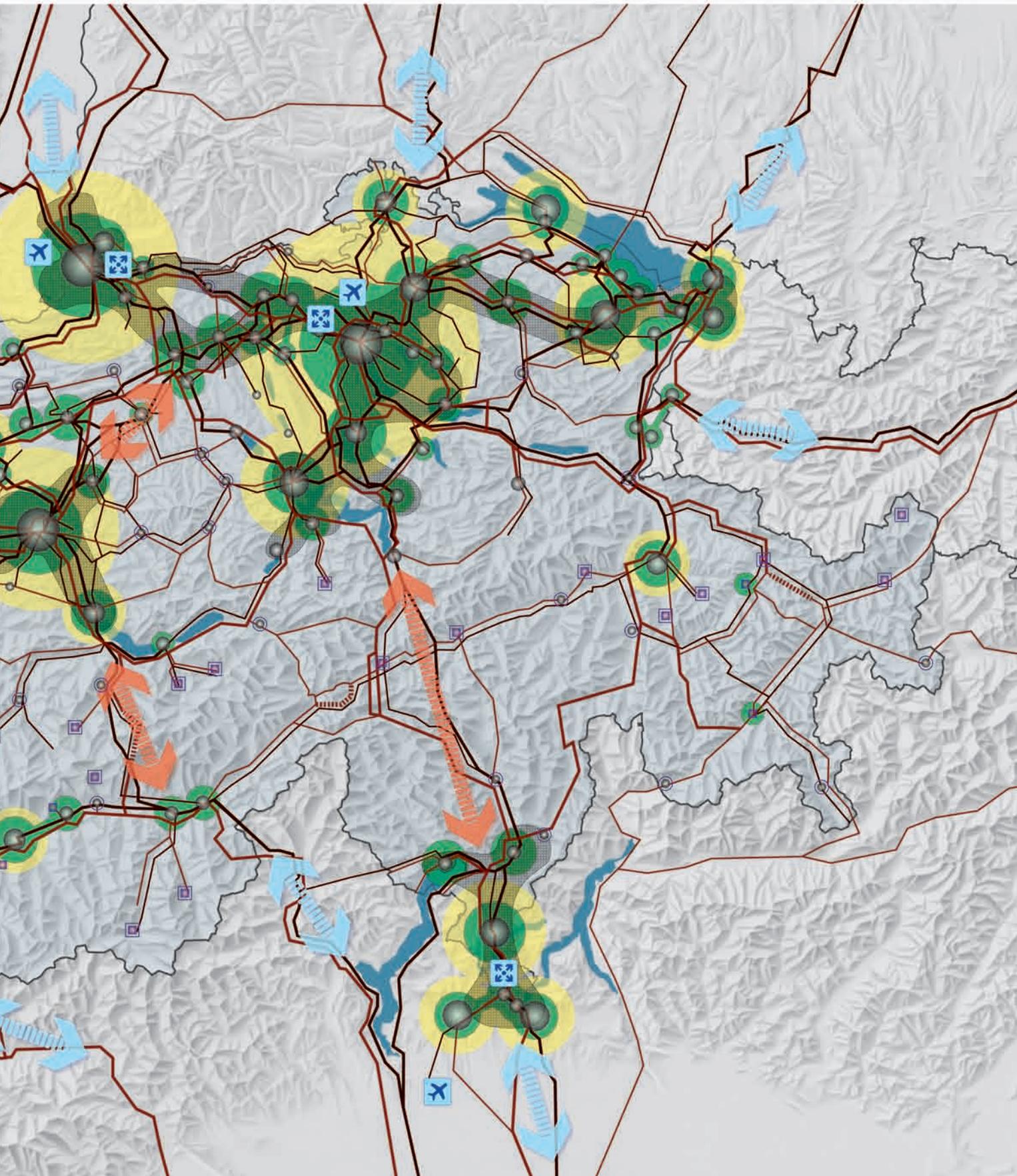
Réseau routier (réseau de base / réseau complémentaire)

Centres métropolitains ; grands, moyens et petits centres urbains ; centres ruraux

Centres de grandes régions touristiques alpines

Principaux axes de transport européens





# Contributions des trois niveaux de l'Etat à la stratégie 3

## Coordonner l'urbanisation, les infrastructures, les transports et l'énergie

### **Ensemble Assurer la coordination entre les moyens de transport**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes contribuent ensemble à améliorer le système global de transport. Ils coordonnent les moyens de transport entre eux et avec le développement territorial.

### **Assurer la coordination entre transports et développement territorial**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes coordonnent la planification des infrastructures de transport qui relèvent de leur compétence avec leurs stratégies de développement territorial. Ils assurent la fonctionnalité à long terme des réseaux routiers et ferroviaires ainsi que des aéroports internationaux.

### **Réserver des sites destinés à accueillir des infrastructures d'importance stratégique**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes réservent, à travers une démarche de coordination, des sites potentiellement aptes à accueillir des infrastructures de transport et d'énergie.

### **Coordonner l'utilisation du sous-sol**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes considèrent le sous-sol comme partie intégrante de l'aménagement du territoire. Ils élaborent des études de base ainsi que des instruments en vue de son utilisation rationnelle et coordonnée.

### **Elaborer une stratégie logistique commune aux différents modes de transport**

La Confédération, les cantons, les villes et les communes élaborent une stratégie logistique intégrant les différents modes de transport.

### **Confédération Soutenir les efforts en vue de décentraliser la production d'énergie et d'accroître l'efficacité énergétique**

La Confédération soutient et coordonne les efforts entrepris par les cantons, les villes et les communes en vue d'assurer des sites adéquats et de mettre en place des structures spatiales favorisant une utilisation efficace de l'énergie.

### **Faire la balance entre l'intérêt national de l'approvisionnement énergétique et celui de la protection du paysage**

La Confédération coordonne la planification des infrastructures énergétiques relevant de sa compétence avec les intérêts de la protection du paysage.

### **Cantons Intégrer la coordination de l'urbanisation et des transports dans le plan directeur**

Les cantons traitent, dans leurs plans directeurs, la question du développement coordonné de l'urbanisation et des transports avec l'approvisionnement en énergie. Ils coordonnent leurs stratégies de développement avec les plans sectoriels de la Confédération.

**Cantons** **Localiser judicieusement les sites de production d'énergies renouvelables**

Les cantons définissent des sites qui se prêtent à la production décentralisée d'énergie. Ce faisant, ils collaborent avec les villes et les communes ; et si nécessaire, avec les cantons voisins, les services fédéraux et les pays voisins.

**Encourager les structures spatiales qui favorisent l'utilisation efficace de l'énergie**

En collaboration avec les villes et les communes, les cantons définissent les principes d'une structure de l'urbanisation favorisant l'efficacité énergétique.

**Villes, communes** **Localiser de manière optimale les espaces bâtis**

Les villes et les communes localisent de manière adéquate les installations d'approvisionnement, les zones résidentielles et les zones d'activités. Elles veillent à ce que ces sites bénéficient d'une desserte suffisante par la route et les transports publics, et d'équipements adaptés pour la mobilité douce, en prenant les mesures nécessaires afin d'éviter une surcharge des infrastructures existantes.

**Coordonner zones à bâtir et réseau de transport**

Les villes et les communes dimensionnent leurs zones à bâtir conformément aux besoins et en tenant compte des capacités des réseaux de transport et d'approvisionnement.

**Exploiter les sources d'énergie indigènes**

Les villes et les communes définissent le potentiel des sources d'énergie indigènes, encouragent l'efficacité énergétique et prennent les mesures requises pour utiliser ce potentiel.

**Développer une urbanisation peu gourmande en énergie**

Les villes et les communes développent des modes d'urbanisation efficaces du point de vue énergétique et permettant l'utilisation d'énergies renouvelables.



**La Confédération, les cantons, les villes et les communes adoptent ensemble le Projet de territoire Suisse ; ce faisant, ils confirment leur volonté d'utiliser ce document comme cadre de référence et comme aide à la décision lors de leurs activités à incidence territoriale. Ils témoignent ainsi de leur volonté de renforcer la collaboration tripartite et la coordination de leurs activités à incidence territoriale.**

En adoptant le Projet de territoire Suisse, la Confédération, les gouvernements cantonaux, les exécutifs des villes et des communes s'entendent donc sur les principes suivants :

- Chacun des trois niveaux étatiques intègre les objectifs, les stratégies et les principes d'action du Projet de territoire Suisse, à la fois dans les instruments et procédures existants de l'aménagement du territoire (plans directeurs, conceptions cantonales du développement territorial, conceptions, plans sectoriels, inventaires fédéraux, plans d'affectation, projets d'agglomération, projets-modèles) et dans leurs activités à incidence territoriale.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes concrétisent le Projet de territoire Suisse à l'échelon approprié et soutiennent les approches et les procédures innovantes de collaboration par-delà les frontières, tant spatiales et sectorielles qu'institutionnelles. Si nécessaire, ils élaborent des stratégies territoriales supracommunales voire supracantonales.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes orientent leurs planifications en fonction des dispositions du Projet de territoire Suisse. Ils encouragent la collaboration entre les services concernés à l'intérieur de leur territoire respectif et au-delà. Des évaluations, effectuées à intervalles réguliers, permettent de vérifier la cohérence des activités à incidence territoriale des secteurs politiques concernés et des objectifs du Projet de territoire Suisse ; si nécessaire, les adaptations requises sont mises en place.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes encouragent la réflexion et l'action à l'échelle des espaces fonctionnels et des territoires d'action. Ils mettent en place l'organisation nécessaire à cet effet.
- La Confédération, les cantons, les villes et les communes soutiennent les approches innovatrices et orientées vers les projets, et engagent une réflexion sur la qualité des espaces bâtis et des paysages.
- Lors de la concrétisation du Projet de territoire Suisse, la Confédération, les cantons, les villes et les communes collaborent avec les acteurs privés.

La Confédération, les cantons, les villes et les communes poursuivent leur dialogue tripartite. Tous les cinq ans, ils évaluent l'état de réalisation du Projet de territoire Suisse ainsi que la nécessité de l'adapter.



# Partie B

## Penser et agir à l'échelle des territoires d'action

**Le Projet de territoire Suisse propose douze territoires d'action pour concrétiser les objectifs et les stratégies. Il distingue quatre territoires d'action reposant sur de grands centres urbains (Zurich, Bâle, Bassin lémanique, Région de la ville fédérale), cinq territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites (Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland, Nord-Est de la Suisse) et trois territoires d'action de l'espace alpin (Gothard, Alpes occidentales, Alpes orientales). Les acteurs de ces régions sont invités à participer à la concrétisation et à la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse.**

Les caractéristiques des territoires d'action sont brièvement décrites ci-dessous. Chaque territoire d'action comprend aussi bien des régions urbaines que des régions rurales, qui sont le plus souvent étroitement imbriquées et confrontées à des défis semblables. A chaque territoire correspond une structure économique, des infrastructures (transports, communication, énergie, approvisionnement et gestion des déchets) et des paysages particuliers (paysages urbanisés, lacustres, fluviaux, de collines et de montagnes). Sur la base du profil de chacun des territoires, le présent document propose des orientations stratégiques en tenant compte des forces et des défis propres à chacun. Ces orientations stratégiques sont prioritaires pour les partenaires du Projet de territoire, dans une perspective nationale.

Les orientations stratégiques ne sont pas dépourvues de certaines contradictions. Elles font apparaître que les trois dimensions du développement durable (la société, l'économie et l'environnement) sont parfois en concurrence les unes avec les autres. Lors de la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse, il convient de tenir compte des différentes orientations stratégiques de manière équilibrée. L'objectif est de préserver un cadre de vie attrayant pour les générations futures. Dans le cas d'un projet concret, il convient de procéder à une pesée de tous les intérêts en présence.

Dans la pratique, les objectifs et les stratégies, décrits aux chapitres 2 et 3, sont partout à mettre en œuvre en priorité. L'utilisation modérée du sol, le maintien de la biodiversité, l'encouragement de la mobilité durable, des énergies renouvelables et d'un transport efficace de l'énergie ainsi que la préservation du patrimoine culturel, sont des objectifs qui s'appliquent à tous les territoires d'action. Le Projet de territoire Suisse met en outre l'accent sur des orientations spécifiques, propres à chaque territoire d'action.

Ces douze territoires d'action ne sont pas gravés dans la pierre et ne sont pas exhaustifs. Les situations décrites et les orientations proposées sont dynamiques et sujettes à changement. Les acteurs concernés sont invités à préciser les orientations et le périmètre de leur territoire d'action, à identifier éventuellement d'autres atouts et défis, et à mettre en place les mesures pour un développement durable. Dans ce contexte, les stratégies visant à renforcer la coopération et le partenariat sont à privilégier.

Les territoires d'action n'obéissent pas à une délimitation stricte. Ils peuvent se chevaucher, si bien qu'une région peut appartenir à plusieurs territoires d'action à la fois (p. ex. le long de la chaîne du Jura, les espaces de transition dans les cantons de Schwyz, de Fribourg, de Vaud et du Valais, la région comprise entre Aarau et Lucerne ainsi que dans les deux cantons d'Appenzell). Les acteurs locaux sont les personnes les mieux à même de délimiter les territoires d'action. Ils sont invités à tenir compte, dans leurs projets respectifs, des espaces de transition (régions appartenant à plusieurs territoires d'action), notamment des besoins et atouts spécifiques de ceux-ci.

# 5 Les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains

Les territoires d'action de Zurich, de Bâle, du Bassin lémanique et de la Région de la ville fédérale se distinguent par leur dynamique métropolitaine. En leur qualité de centres de décision économiques et politiques, ils bénéficient d'un rayonnement national et international considérable ; inversement, ils subissent les effets des développements qui ont lieu à l'étranger. Le défi pour eux consiste à maintenir et à développer leur compétitivité internationale et nationale, sans porter atteinte à leur niveau de vie élevé et à leurs paysages (qualités architecturales, régions de délasserement de proximité et paysages naturels).

# L'espace métropolitain de Zurich

L'espace métropolitain zurichois comprend, dans son secteur central, les cantons de Zurich, de Schaffhouse et de Zoug ainsi que des parties des cantons de Thurgovie, de Saint-Gall, d'Argovie, de Lucerne et de Schwyz; son secteur élargi s'étend jusqu'au sud de l'Allemagne, au lac des Quatre-Cantons et au lac de Walensee. Cet espace doit ses excellentes performances économiques à un large éventail d'activités à forte valeur ajoutée, en particulier à un « cluster financier » compétitif au plan international. Les secteurs des transports, de la communication et de la création, ainsi que de nombreuses industries tournées vers l'exportation contribuent aux performances de cet espace, tout comme le rayonnement national et international de son pôle de formation et de recherche, et son attrait culturel et touristique. Cet espace métropolitain doit aussi sa position de choix à son excellent raccordement aux réseaux de transports nationaux et internationaux (aéroport, chemin de fer, routes nationales), à la qualité architecturale de ses centres urbains, à la variété de ses paysages et à ses régions de délasserement de proximité. Les centres moyens et petits, tels que Schaffhouse, Frauenfeld, Rapperswil, Zoug, Schwyz, Baden et Lenzbourg, entretiennent des liens forts avec Zurich et contribuent à conférer à cet espace un potentiel social, économique et culturel fort et diversifié.

Il s'agit de renforcer ces qualités économiques et culturelles, sans pour autant porter atteinte aux qualités de ce territoire urbanisé et à son paysage.

## Orientations stratégiques

### Promouvoir l'économie de la connaissance

Il faut favoriser la mise en place de conditions propices à l'économie de la connaissance, en particulier des conditions de vie attrayantes, en comparaison internationale, pour les employés hautement qualifiés, de même que le raccordement optimal aux réseaux de transports nationaux et internationaux. Il convient aussi de renforcer la coopération transfrontalière et la constitution de réseaux entre les universités, les hautes écoles, l'EPFZ et les acteurs économiques. Ces mesures sont à coordonner avec celles qui visent à profiler davantage la région comme centre de congrès.

### Promouvoir une qualité de vie élevée

Une offre culturelle de rayonnement international et une offre de loisirs diversifiée, couplée à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie. Il s'agit de promouvoir de manière ciblée, de même que la qualité des espaces libres non construits et des paysages urbains et ruraux.

### Soutenir les pôles de développement métropolitains

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts afin d'encourager le développement durable de la ville-centre de Zurich, de la vallée de la Limmat (y compris Zurich Ouest), de la vallée de la Glatt (y compris Zurich Nord) et de Winterthur, ainsi que des centres moyens et petits de la région métropolitaine.

**Assurer une offre de logements diversifiée et attrayante**

Dans les espaces urbains à densifier, il convient de proposer une offre de logement diversifiée, attrayante et suffisante, pour répondre aux différents besoins de la population et pour maintenir une bonne mixité sociale. Dans le cadre des mesures de densification, on veillera à assurer un habitat de bonne qualité.

**Assurer la fonctionnalité de l'aéroport à long terme**

La fonctionnalité, l'attrait et l'intégration optimale de l'aéroport de Zurich-Kloten au réseau international terrestre et aérien, doivent être assurés à long terme, sans pour autant compromettre la qualité des quartiers environnants. Dans ce contexte, il s'agit de régler les conflits avec le développement de l'urbanisation (p. ex. la question des nuisances sonores). Des synergies avec l'aéroport de Bâle-Mulhouse sont à envisager.

**Assurer les liaisons avec les centres et le raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse**

Des liaisons ferroviaires de qualité optimale sont à maintenir entre les centres situés dans l'espace métropolitain et les centres nationaux. Le raccordement de Zurich au réseau ferroviaire européen à grande vitesse est amélioré, notamment les liaisons en direction de Stuttgart, Munich, Francfort, Paris et Milan.

**Assurer la fonctionnalité du RER dans les espaces urbains et suburbains**

Au niveau régional, le RER existant assure une excellente desserte de l'espace métropolitain. Cet atout est à mettre à profit afin de favoriser systématiquement un développement de l'urbanisation compact et orienté vers l'intérieur. La densification de l'offre dans les espaces urbains et suburbains doit primer sur l'extension du RER dans l'espace périurbain ; cette densification doit être coordonnée avec les transports individuels motorisés, avec un réseau dense de desserte de proximité (tram, bus, mobilité douce) et avec les offres de mobilité combinée (parkings d'échange pour les voitures et les vélos).

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier dans les secteurs de Baregg, Limmattal, Gubrist, Glattal et Winterthour. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. La fonction d'axe de transit est-ouest de la route nationale A1 doit être assurée à long terme, ainsi que les connexions vers les régions frontalières voisines. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le développement du milieu bâti et l'environnement.

**Élaborer ensemble des stratégies communes pour développer l'urbanisation**

Dans les espaces fonctionnels urbains et ruraux interdépendants, des stratégies communes devront voir le jour pour assurer un développement coordonné de l'habitat, de l'emploi, des services et des espaces de délasserement ainsi que des infrastructures nécessaires, tout en respectant le paysage. Les stratégies à mettre en place devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants, préserver le caractère des régions rurales et valoriser les paysages ruraux et les sites bâtis, ainsi que les espaces de délasserement.

**Conserver la diversité des paysages et des espaces de délasserement de proximité**

Les hauteurs et les crêtes boisées (p. ex. Pfannenstiel, Lägern, Irchel), les vallées soumises à une exploitation intensive (p. ex. Limmattal), les paysages lacustres et fluviaux (p. ex. les lacs de Zurich, des Quatre-Cantons et de Zoug, les chutes du Rhin et la vallée de la Reuss) et les paysages de montagne (p. ex. Righi, Mythen, Hochstuckli, Hoch-Ybrig, Glärnisch) doivent être maintenus comme espaces naturels, espaces de délasserement de proximité, comme sites touristiques, espaces agricoles et forestiers. Il faut y éviter les effets de coupure et préserver ces espaces de l'étalement urbain.

**Valoriser et relier entre eux  
les grands espaces agricoles**

Les grandes surfaces agricoles, notamment la vallée de la Linth, certaines parties de la Thurgovie, le Klettgau, le Zürcher Weinland et le Freiamt doivent être conservés au titre de terres agricoles de qualité supérieure, pour un usage multifonctionnel ; leur fonction de réseau écologique doit être maintenue et il s'agit de les préserver de l'étalement urbain. Les zones agricoles situées à proximité des villes et des agglomérations doivent conserver leur vocation multifonctionnelle et être systématiquement préservées de nouvelles constructions.

**Développer la Conférence  
métropolitaine zurichoise**

La Conférence métropolitaine zurichoise doit être développée progressivement en vue de renforcer la collaboration à l'intérieur de l'espace métropolitain, et au-delà avec d'autres espaces fonctionnels.

# L'espace métropolitain trinational de Bâle

L'espace métropolitain trinational de Bâle comprend, dans le secteur central, les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, une partie des cantons du Jura, de Soleure et d'Argovie. Son secteur élargi s'étend jusqu'à l'Alsace et au sud du Land de Bade. L'industrie chimique et celle des sciences de la vie jouent un rôle moteur dans l'économie de l'espace métropolitain bâlois. Avec l'offre culturelle, elles constituent un facteur clé du rayonnement international de la région. Celle-ci doit aussi sa renommée à son secteur financier et à son industrie créative, ainsi qu'à ses nombreuses foires. Les ports de Bâle relient la Suisse aux grandes voies navigables internationales et servent de plaque tournante logistique. Les autres atouts importants de la région bâloise sont sa bonne intégration dans les réseaux de transports nationaux et internationaux (aéroport de Bâle-Mulhouse, réseau ferroviaire, principaux axes de transport européens, navigation rhénane), sa situation au carrefour de trois pays, de même que l'attrait des paysages jurassiens et rhénans et des espaces de détachement de proximité.

Ces atouts doivent être renforcés, sans compromettre les qualités exceptionnelles des paysages urbains et ruraux de la région.

Son avenir dépendra dans une large mesure de son aptitude à poursuivre la collaboration transfrontalière, ainsi qu'à définir et à mettre en œuvre une stratégie territoriale commune par-delà les frontières.

## Orientations stratégiques

### Renforcer les secteurs-phares et poursuivre la diversification de l'économie

La politique de la recherche et des hautes écoles, et la promotion économique, visant à attirer de nouvelles entreprises, doivent s'efforcer de consolider et d'encourager les atouts régionaux que constituent les secteurs-phares des sciences de la vie, de la chimie, des finances, de la logistique et de l'industrie créative. Parallèlement, il s'agit d'encourager de manière ciblée d'autres branches de l'économie, afin de réduire la dépendance au secteur des sciences de la vie. Il convient par ailleurs de promouvoir les coopérations transfrontalières et la mise en réseau des universités, des hautes écoles spécialisées, ainsi que les liens entre ces institutions et les acteurs économiques.

### Profilier la région comme centre de foires

Le positionnement de l'espace métropolitain bâlois comme centre de foires, national et international, doit être maintenu et renforcé.

### Promouvoir une qualité de vie élevée

Une offre culturelle de rayonnement international et une offre diversifiée de loisirs, couplée à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie. Il s'agit de les promouvoir de manière ciblée, de même que la qualité des espaces libres non construits et des paysages urbains et ruraux.

**Soutenir les pôles de développement métropolitains**

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts afin de renforcer l'attractivité de l'espace métropolitain. A cette fin, ils collaborent si nécessaire avec d'autres espaces fonctionnels, en Suisse ou à l'étranger. Le développement territorial durable doit être encouragé, en particulier dans le centre de l'agglomération et dans les corridors urbains de la vallée du Rhin, du Wiesental, de l'Ergolzthal, du Birstal et du Leimental.

**Assurer une offre de logements diversifiée et attrayante**

Dans les espaces urbains à densifier, il convient de proposer une offre de logement diversifiée, attrayante et suffisante, pour répondre aux différents besoins de la population et pour maintenir une bonne mixité sociale. Dans le cadre des mesures de densification, on veillera à assurer un habitat de bonne qualité.

**Développer un système de RER transfrontalier**

En collaboration avec les services étrangers concernés, le RER existant doit être développé en un système transfrontalier, et l'offre étoffée si nécessaire. Il importera en particulier de veiller à maintenir une capacité suffisante entre Bâle et Olten. Pour éviter une poursuite de l'étalement urbain, le développement de l'urbanisation doit se concentrer autour des arrêts de transports publics. Dans les espaces urbains à densifier, le RER doit être complété par un réseau dense de desserte de proximité (tram, bus, mobilité douce), à l'offre attractive, et par des interfaces favorisant la mobilité combinée (parkings d'échange pour les voitures et les vélos).

**Renforcer le rôle de l'aéroport de Bâle-Mulhouse**

Le rôle de l'aéroport de Bâle-Mulhouse en tant que troisième aéroport international de la Suisse doit être renforcé, en collaboration avec les partenaires français et allemands. Le raccordement de l'aéroport au réseau ferroviaire régional, national et international est notamment un objectif.

**Assurer les liaisons avec les centres et le raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse**

L'espace métropolitain de Bâle dispose aujourd'hui déjà d'un excellent raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse, qui le relie à Francfort, à Strasbourg et à Paris. La qualité de ces liaisons doit être assurée, d'entente avec les pays concernés. Les liaisons entre Bâle et les autres espaces métropolitains suisses et la Région de la ville fédérale devront bénéficier de capacités suffisantes.

**Renforcer la plateforme logistique**

Le rôle de la région bâloise comme plateforme logistique doit être maintenu et renforcé. Une stratégie globale doit être mise en place pour coordonner les intérêts en jeu en matière de mobilité, de logistique et de développement de l'urbanisation. Les conflits entre modes de transport (transit, trafic national, trafic régional) doivent être réglés au niveau transfrontalier. Enfin, la fonctionnalité et le développement des ports rhénans doivent être garantis à long terme.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Bâle, en direction de Hagnau-Augst, Hagnau-Aesch ainsi que de Laufon et Delémont. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. La fonction d'axe de transit nord-sud de la route nationale doit être assurée à long terme, ainsi que les connexions vers les régions frontalières voisines. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le milieu bâti et l'environnement.

**Élaborer ensemble des stratégies communes pour développer l'urbanisation**

Dans les espaces fonctionnels urbains et ruraux interdépendants, des stratégies communes devront voir le jour pour assurer un développement coordonné de l'habitat, de l'emploi, des services et des espaces de délasserement ainsi que des infrastructures nécessaires, tout en respectant le paysage. Les stratégies à mettre en place devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants, préserver le caractère des régions rurales et valoriser les paysages ruraux et les sites bâtis, ainsi que les espaces de délasserement.

**Préserver les paysages rhénans et ceux du Jura**

Le Rhin est un élément paysager marquant et porteur d'identité dans l'espace métropolitain bâlois. Il convient de l'aménager en un paysage urbain naturel et varié, dans la mesure du possible accessible au public et relié aux réseaux écologiques. Les paysages caractéristiques du Jura tabulaire et du Jura plissé (p. ex. Blauen, Laufonnais, parties rurales du canton du Jura, Jura tabulaire bâlois, soleurois et du Fricktal) doivent être préservés et entretenus.

**Valoriser les espaces agricoles**

Les régions agricoles, sylvicoles et naturelles d'un seul tenant du Jura plissé, présentes dans le Fricktal, le Laufonnais et l'Ergolzthal doivent être préservées de l'étalement urbain et des modes d'exploitation intensifs ; elles doivent être valorisées comme sites de production agricole et comme lieux de délasserement de proximité attrayants.

**Approfondir la collaboration transfrontalière**

Dans le cadre du projet d'agglomération, il faut poursuivre la collaboration avec les partenaires de l'Eurodistrict trinational de Bâle (TEB), afin d'accroître l'attrait de l'espace métropolitain bâlois ; dans ce contexte, l'extension des infrastructures de transports publics (réseau de tram et RER) revêt une importance particulière. La collaboration transfrontalière acquiert une visibilité pour le public à travers des projets concrets. A plus large échelle, Bâle doit renforcer ses relations avec la Conférence métropolitaine de Zurich et avec l'Espace métropolitain trinational du Haut-Rhin. La Conférence métropolitaine de Bâle doit être renforcée afin de consolider la collaboration entre les partenaires du Nord-Ouest de la Suisse et les voisins d'outre-Rhin.

# L'espace métropolitain lémanique

L'espace métropolitain lémanique est l'un des sites économiques les plus dynamiques de la Suisse et un pôle d'attraction pour les organisations internationales, l'industrie des congrès et des foires, et les instituts bancaires ; elle est aussi le berceau de l'industrie du luxe. Le secteur central de la métropole lémanique comprend les cantons de Genève et de Vaud, des parties des cantons de Fribourg et du Valais ainsi que les régions frontalières voisines. Le secteur élargi s'étend vers la Savoie, le Jura et les Préalpes. La métropole lémanique accueille des hautes écoles et des pôles de recherche de renommée internationale, ainsi qu'un grand nombre de multinationales. Grâce à sa diversité culturelle et paysagère, ses villes et ses vastes régions rurales entre Alpes et Jura, la métropole lémanique est un lieu de travail et d'habitat attractif, et constitue une destination de choix du tourisme urbain.

A l'avenir, il s'agira de concentrer les forces des deux pôles urbains de Lausanne et de Genève, et de renforcer la collaboration avec la partie frontalière française du territoire d'action. Une stratégie territoriale transfrontalière commune est nécessaire afin d'orienter le développement urbain vers l'intérieur et vers les sites adéquats, tout en préservant de l'étalement urbain les paysages uniques de ce territoire.

## Orientations stratégiques

### Renforcer l'économie de la connaissance

L'économie de la connaissance, déjà bien implantée, devra se renforcer dans le sens d'une diversification. Il s'agira en particulier de promouvoir la collaboration entre les universités, leur mise en réseau au plan national et international, et d'encourager la collaboration entre les hautes écoles, l'EPFL et l'économie.

### Renforcer l'attractivité de la région pour les entreprises et les organisations internationales

Il convient de maintenir – et au besoin d'améliorer – la qualité de vie élevée ainsi que les conditions économiques favorables, propres à attirer des entreprises, des organisations internationales, sportives ou culturelles. La structure économique doit rester dynamique et diversifiée. Il s'agit en particulier de promouvoir le développement des technologies de pointe dans les branches dynamiques, dans l'industrie horlogère, la chimie, l'industrie alimentaire, les biotechnologies et les cleantechs.

### Promouvoir une qualité de vie élevée

Une offre culturelle de rayonnement international et une offre diversifiée de loisirs, couplée à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie. Il s'agit de les promouvoir de manière ciblée, de même que la qualité des espaces non construits et des paysages urbains et ruraux.

### Soutenir les pôles de développement métropolitains

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts en vue d'un développement durable des pôles de développement, tels que les régions de La Praille-Acacias-Vernets et de l'Ouest lausannois. Ils développent également en priorité les zones de développement des agglomérations de Genève, de Lausanne-Morges et de Vevey-Montreux.

**Assurer une offre de logements diversifiée et attrayante**

Dans les espaces urbains à densifier, il convient de proposer une offre de logement diversifiée, attrayante et suffisante, pour répondre aux différents besoins de la population et pour maintenir une bonne mixité sociale. Dans le cadre des mesures de densification, on veillera à assurer un habitat de bonne qualité. Il s'agit aussi de promouvoir un développement équilibré du logement de part et d'autre des frontières nationales.

**Assurer la fonctionnalité de l'aéroport de Genève-Cointrin**

La fonctionnalité et l'attrait de l'aéroport de Genève-Cointrin doivent être assurés à long terme, tout comme la qualité de son raccordement au réseau de transports publics.

**Mettre en place un système de RER transfrontalier pour l'ensemble de l'espace métropolitain**

Le réseau de transports publics nécessite des améliorations en priorité entre le Chablais, Lausanne et Genève et sur la rive sud du Léman. Un système de RER transfrontalier commun devra être mis en place dans l'espace métropolitain, d'entente avec les instances françaises concernées et en intégrant les systèmes de RER lausannois et genevois existants. Ce projet nécessite le développement des nœuds ferroviaires de Genève et de Lausanne ainsi que de certains tronçons entre ces deux villes. Pour éviter une poursuite de l'étalement urbain, le développement de l'urbanisation doit se concentrer autour des arrêts de transports publics. Dans les espaces urbains à densifier, le RER doit être complété par un réseau dense de desserte de proximité (tram, bus, mobilité douce), à l'offre attractive, et par des interfaces favorisant la mobilité combinée (parkings d'échange pour les voitures et les vélos).

**Assurer le raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse**

Le raccordement de l'espace métropolitain en direction de Paris, de Lyon-Marseille et de Turin-Milan, par le réseau ferroviaire international à grande vitesse, est à planifier en collaboration avec les autorités des pays voisins.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier dans les agglomérations de Genève et de Lausanne. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. La fonction d'axe de transit est-ouest de la route nationale doit être assurée à long terme, ainsi que les connexions vers les régions frontalières voisines. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le milieu bâti et l'environnement.

**Élaborer ensemble des stratégies communes pour développer l'urbanisation**

Dans les régions à caractère rural et sous pression de l'urbanisation, sises en périphérie de la métropole lémanique, des mesures sont à prendre afin d'endiguer l'étalement urbain (habitat et emploi). Il s'agit d'établir des stratégies communes afin d'assurer un développement coordonné de l'habitat, de l'emploi, des services et des espaces de délasserment, tout en respectant le paysage. Les stratégies à mettre en place devront d'une part concentrer l'urbanisation sur les centres existants et autour des arrêts de transports publics, et d'autre part valoriser les paysages ruraux et les sites bâtis, ainsi que les espaces de délasserment.

**Préserver les paysages caractéristiques**

Les paysages emblématiques de cet espace, tels que les Rochers-de-Naye, le Jura vaudois, les vignobles de La Côte et de Lavaux, et les Alpes savoyardes, doivent être préservés et valorisés de manière ciblée. Il s'agit notamment de mettre un frein à l'étalement urbain sur La Côte.

### **Valoriser les grands espaces agricoles et les relier entre eux**

Les régions agricoles du Gros-de-Vaud et de La Côte, mais aussi certaines parties de la « couronne agricole franco-valdo-genevoise », des vallées de la Broye et de la Glâne et de la plaine du Rhône dans le Chablais doivent être conservées au titre de terres agricoles de qualité supérieure et préservées de l'étalement urbain. Ces espaces agricoles ouverts et les villages anciens qui les jalonnent, formant un paysage caractéristique, sont à conserver et à relier aux réseaux écologiques.

### **Élargir les collaborations**

Les collaborations sont à développer à l'intérieur de l'espace métropolitain et avec les autres territoires d'action. Les collaborations mises sur pied, telle la convention « Métropole lémanique » entre les cantons de Vaud et de Genève, destinée à renforcer la compétitivité de l'espace métropolitain et son influence au plan fédéral, ou celles en cours dans le Chablais et la Broye en matière d'enseignement, de tourisme, de santé et de développement économique, doivent être intensifiées.

# La Région de la ville fédérale

La Région de la ville fédérale comprend, en son secteur central, le canton de Berne ainsi que des parties des cantons de Soleure, de Neuchâtel, de Fribourg et de Vaud ; son secteur élargi s'étend jusqu'au Valais et dans la chaîne du Jura. En sa qualité de centre politique et administratif, elle occupe une position unique en Suisse. Elle assure à la fois la fonction de centre politique et celle de passerelle entre les régions du pays, l'Etat et l'économie, profitant ainsi à l'ensemble du pays. Outre les services fédéraux, de nombreux prestataires de services, groupements d'intérêts et ONG, proches des milieux politiques, y sont implantés. A côté des domaines traditionnels que sont l'horlogerie, la construction de machines et la microtechnique, de nouveaux clusters s'y forment, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, de la médecine, de l'environnement et de l'énergie.

La Région de la ville fédérale offre un paysage varié, alternant collines et vallées à caractère agricole, ainsi qu'un réseau de lacs et de rivières proches de l'état naturel. La région se distingue aussi par la qualité de son habitat (logement, emploi) et par sa renommée touristique.

La région bernoise tire profit de son rôle de capitale politique et d'espace économique situé entre les espaces métropolitains. Elle devra également développer la structure économique existante et mettre en valeur le potentiel économique qui découle de la proximité du monde politique et de l'administration. Par ailleurs, il s'agit de préserver les qualités paysagères, culturelles et touristiques de la Région de la ville fédérale ainsi que de renforcer les coopérations intercantionales requises à cet effet.

## Orientations stratégiques

### Renforcer l'économie de la connaissance et les clusters à création de valeur élevée

La Région de la ville fédérale doit être renforcée afin d'améliorer sa compétitivité face aux métropoles européennes. Il faudra consolider l'économie de la connaissance en se concentrant sur les fonctions politiques, et développer dans le sens de l'innovation les clusters existants dans les domaines économique et politique. La collaboration entre les universités et l'hôpital de l'île doit être intensifiée, leur mise en réseau à l'échelle nationale et internationale ainsi que la collaboration entre les hautes écoles et l'économie, renforcée. Les efforts entrepris jusqu'à ce jour au bénéfice des clusters existants, notamment dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de la technologie médicale, de l'industrie de précision et du tourisme, devront être poursuivis.

### Valoriser les avantages découlant de la fonction de centre politique

Il s'agit de mieux tirer profit des avantages liés à la « Berne politique » et à la présence des représentations diplomatiques (p. ex. infrastructure de congrès, conseils et prestations de services, multilinguisme) pour les institutions, les ONG et les associations faitières dans les domaines des sciences, de la culture, de la formation, de l'économie. La Région de la ville fédérale doit renforcer sa position de centre de compétences national et international dans le domaine de la formation en gestion publique. Les atouts découlant de la proximité de ces services et du bilinguisme sont à valoriser.

**Promouvoir une qualité de vie élevée**

Une offre culturelle de rayonnement international et une offre de loisirs diversifiée, couplée à la préservation des qualités paysagères, constituent des facteurs déterminants de la qualité de vie. Il s'agit de les promouvoir de manière ciblée, de même que la qualité des espaces libres non construits et des paysages urbains et ruraux.

**Orienter le développement urbain vers les pôles de développement**

Les acteurs politiques et économiques concentrent leurs efforts afin d'organiser le développement durable de l'urbanisation, en priorité le long des principaux axes de transport entre Berne et les centres voisins, grands et moyens. Ils assurent le raccordement de la région aux voies de transport suprarégionales et internationales.

**Assurer une offre de logements diversifiée et attrayante**

Dans les espaces urbains à densifier, il convient de proposer une offre de logement diversifiée, attrayante et suffisante, pour répondre aux différents besoins de la population et pour maintenir une bonne mixité sociale. Dans le cadre des mesures de densification, on veillera à assurer un habitat de bonne qualité.

**Profilier les agglomérations et les villes**

Il y a lieu de mettre en évidence les atouts et les forces de chacune des villes et agglomérations, par exemple comme centres de compétences pour l'administration publique, centres de services, sites industriels, centres touristiques et de congrès, lieux de formation et de recherche, pôles culturels et sportifs. Sur cette base, il convient de répartir, dans le cadre d'une stratégie commune, les fonctions et infrastructures de manière judicieuse, afin d'offrir des prestations optimales.

**Créer des conditions générales propices à l'emploi**

Dans les sites bien desservis et appropriés du point de vue de l'aménagement du territoire, il s'agit de créer les conditions générales propices aux activités économiques et aux places de travail dans l'artisanat, l'industrie et les services. Cela permettra un développement de cette région dans une vision d'ensemble.

**Assurer le raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse**

La fonctionnalité de Berne comme nœud de transport d'importance nationale doit être assurée à long terme, de même que l'intégration de la région au réseau ferroviaire européen à grande vitesse. L'axe de transit nord-sud via le Lötschberg-Simplon revêt une importance stratégique prépondérante.

**Optimiser le système de RER**

Le système de RER doit être optimisé dans l'ensemble de la région. Il s'agit d'assurer en priorité des liaisons rapides et fréquentes entre les centres, afin d'encourager leur collaboration et soutenir leur complémentarité. Il importe aussi que le milieu urbain bénéficie d'une offre horaire dense. Diverses infrastructures d'importance devront être construites à cet effet afin d'améliorer la capacité du nœud ferroviaire de Berne pour les transports régionaux et longue distance, et de garantir de bonnes liaisons dans la vallée de l'Aar, ainsi que sur la ligne RBS de Berne à Soleure. Il convient en outre d'améliorer l'organisation du système de RER, par exemple en créant une communauté tarifaire qui couvre toute la Région de la ville fédérale. Pour éviter une poursuite de l'étalement urbain, le développement de l'urbanisation doit se concentrer autour des arrêts de transports publics. Dans les espaces urbains à densifier, le RER doit être complété par un réseau dense de desserte de proximité (tram, bus, mobilité douce), à l'offre attractive, et par des interfaces favorisant la mobilité combinée (parkings d'échange pour les voitures et les vélos).

### **Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Berne, ainsi que sur certains tronçons de Berne-Nord, Berne-Est, Grauholz-Luterbach-Härkingen et Lyss-Bienne. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. La fonction d'axe de transit est-ouest de la route nationale et d'accès à l'Oberland bernois doit être garantie à long terme. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le milieu bâti et l'environnement.

### **Elaborer ensemble des stratégies pour développer l'urbanisation**

Les régions rurales et urbaines de la Région de la ville fédérale élaborent ensemble des stratégies territoriales communes dans le but de coordonner le développement de l'habitat, de l'emploi, des services, des infrastructures nécessaires et des espaces de délasserment, tout en respectant le paysage. Ces stratégies devront concentrer l'urbanisation sur les centres existants et valoriser les paysages ruraux et les sites bâtis, ainsi que les espaces de délasserment.

### **Valoriser les paysages typiques de collines, de lacs et de rivières**

Les paysages de collines typiques de la région, tels que ceux de l'Emmental, du district de Schwarzenburg, de la Singine, de la région du Gurnigel-Gantrisch et du Bucheggberg, sont à valoriser comme paysages diversifiés et espaces de délasserment de proximité, de même que les paysages lacustres et fluviaux, tels que les lacs de Morat, de Thoune et la vallée de l'Aar.

### **Valoriser les grands espaces agricoles et les relier entre eux**

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans de nombreuses régions rurales. Dans le périmètre des villes et des agglomérations, les zones agricoles doivent être préservées des constructions par une urbanisation orientée vers l'intérieur. Les grandes surfaces agricoles d'un seul tenant, en particulier dans le Seeland, dans la partie septentrionale de l'Emmental, dans la plaine de la Broye ainsi que dans les vallées de la Gürbe et de l'Aar, doivent être conservées au titre de terres agricoles de qualité supérieure, pour un usage multifonctionnel ; il s'agit d'assurer leur mise en réseau écologique et de les préserver de l'étalement urbain.

### **Poursuivre le développement dans la Région de la ville fédérale**

Pour promouvoir les collaborations à l'intérieur de la Région de la ville fédérale et avec les autres espaces fonctionnels, les activités de l'association Région capitale suisse doivent être développées.

# 6 Les territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites

Les territoires d'action Lucerne, Città Ticino, Arc jurassien, Aareland et Nord-Est de la Suisse se caractérisent par leurs petites et moyennes agglomérations entourées d'espaces ruraux. Pour ces derniers, le défi consiste à s'affirmer, à l'échelle nationale, comme espaces d'habitat et de travail, diversifiés et de moindre dimension. De caractère urbain ou rural, ils offrent une haute qualité de vie et se distinguent par une identité locale marquée. Grâce à leur profil spécifique, ils contribuent, avec les espaces métropolitains et la Région de la ville fédérale, à renforcer le positionnement de la Suisse dans le contexte international.

Le territoire d'action de Lucerne comprend, dans son secteur central, les cantons de Lucerne, d'Obwald, de Nidwald, ainsi que certaines parties des cantons de Schwyz et d'Argovie. Son secteur élargi s'étend aux cantons d'Uri et de Berne ainsi qu'en direction de Zurich et en Argovie. L'agglomération de Lucerne est située au cœur d'un réseau de centres moyens, petits et ruraux. Elle joue le rôle de centre urbain pour la région de la Suisse centrale, tout en appartenant à l'espace métropolitain zurichois. Les hautes écoles, la culture et le tourisme confèrent un rayonnement national et international à ce territoire d'action qui, du point de vue paysager, se caractérise par ses étendues lacustres encadrées par un paysage de collines et de moyennes montagnes.

Le territoire d'action de Lucerne devra définir son développement futur en tenant compte de sa situation particulière, à la fois partie prenante de l'espace métropolitain zurichois et espace autonome.

### Orientations stratégiques

#### Se profiler comme espace autonome

Le rayonnement national et international propre à l'espace lucernois doit beaucoup aux secteurs de la culture, de la formation et du tourisme, ainsi qu'à la qualité de son habitat, des atouts à promouvoir et à soutenir. Par ailleurs, les potentiels des industries de pointe doivent être développés et davantage exploités (industries chimiques et pharmaceutiques, construction de machines, de véhicules et d'appareillages électriques, mécanique de précision, industrie optique, fabrication de caoutchouc et de matières plastiques), de même que ceux des assurances sociales et de la formation d'opinion, et ceux des petites entreprises actives dans le domaine culturel et créatif. En outre, il convient de mettre en réseau les milieux économiques et les institutions de formation et de recherche de la région lucernoise, et ceux de l'espace métropolitain zurichois. Parallèlement, les synergies, par exemple entre le secteur de la santé et le tourisme, sont à renforcer.

#### Valoriser l'espace urbain

Les acteurs concernés concentrent leurs efforts et créent en particulier dans les pôles de développement (Luzern-Nord, Luzern-Süd, Luzern-Ost) une urbanisation de qualité. Dans l'espace urbain, il convient d'améliorer l'offre diversifiée et attractive en matière de logement, ainsi que dans le domaine économique et culturel. La mise en réseau des pôles de développement doit être garantie prioritairement par un développement compact des infrastructures et une amélioration de l'offre en transports publics et en mobilité douce.

#### Renforcer les centres ruraux

Les centres ruraux doivent renforcer leur fonction de centres par rapport aux localités environnantes. Les services et les pôles économiques locaux sont à concentrer dans ces centres. Les fusions de communes, telles que celles qui ont lieu dans le canton de Lucerne, contribuent à renforcer l'espace rural et facilitent la coordination du développement de l'urbanisation et des transports. Les différents espaces ruraux développent leurs atouts axés sur le tourisme, l'agriculture, les loisirs de proximité et l'énergie, et assument un rôle complémentaire vis-à-vis des espaces urbains.

### **Renforcer l'axe Lucerne-Zoug-Zurich**

L'espace Lucerne-Zoug doit affirmer son caractère de pôle de développement clairement délimité à l'intérieur de l'espace métropolitain zurichois et jouissant de bonnes liaisons. Il faut coordonner les infrastructures de transports avec le développement de l'urbanisation afin d'éviter que, en dépit de la croissance démographique et économique, l'offre supplémentaire de transports n'entraîne un étalement urbain et une détérioration des qualités paysagères de la région comprise entre Lucerne, Zoug et Zurich. La fonctionnalité de l'axe ferroviaire Lucerne-Zoug-Zurich doit être améliorée, de même que celle du nœud ferroviaire de Lucerne.

### **Optimiser le système de RER**

Le système de RER doit être optimisé dans tout l'espace considéré. Il s'agit avant tout de créer des liaisons plus rapides et plus fréquentes entre les centres. En outre, il y a lieu d'améliorer l'offre sur les deux axes de développement, à savoir entre Lucerne et Zoug, et entre Lucerne et Sursee, ainsi que le long de la ligne d'Arth-Goldau (via Küssnacht et/ou Rotkreuz) en direction de Lucerne. Afin de prévenir un étalement supplémentaire de l'urbanisation, il convient de concentrer le développement urbain autour des arrêts de transports publics.

### **Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier en ville de Lucerne, ainsi que sur les tronçons Emmen Nord-Buchrain, Buchrain-Rütihof-Blegi et Lucerne-Sud-Hergiswil. Les infrastructures pour le transport au niveau régional doivent être coordonnées avec le développement de l'urbanisation et avec l'environnement.

### **Promouvoir les qualités paysagères du lac des Quatre-Cantons et des paysages de collines**

Le lac des Quatre-Cantons est un élément paysager marquant et porteur d'identité pour tout le territoire d'action. Avec les sommets du Titlis, du Pilate et du Righi, il constitue l'un des principaux atouts touristiques de la Suisse centrale. Ces qualités doivent être préservées et mises en valeur. Les paysages de collines ouverts (p. ex. l'Entlebuch), eux aussi caractéristiques de la région, doivent être entretenus et valorisés. Les travaux entrepris dans le cadre de la réserve de biosphère de l'UNESCO de l'Entlebuch doivent être poursuivis et étendus aux régions avoisinantes.

### **Contre l'étalement urbain dans les paysages lacustres**

Les paysages lacustres compris entre Zurich, Aarau et Zoug (notamment autour des lacs de Sempach, de Baldegg et de Hallwil) sont à préserver de l'étalement urbain. Les paysages ruraux diversifiés de cette région sont à préserver comme espace de nature et de détente attractif, notamment en délimitant clairement les pôles de développement et en les confinant le long de l'axe Lucerne-Sursee-Zofingue. Il s'agit de préserver leur caractère rural, tout en maintenant leur fonction dans l'agriculture et la sylviculture, et en valorisant leur vocation d'espace naturel attractif pour le détenteur de proximité. Les synergies en lien avec la protection contre les crues sont à développer, en réservant suffisamment d'espaces libres de constructions et d'infrastructures pour les rivières et les ruisseaux.

### **Valoriser les grands espaces agricoles et les relier entre eux**

Les grands espaces agricoles, notamment dans les vallées du Seetal et du Suhrental et leurs collines, sont à préserver des constructions. Il s'agit d'assurer la mise en valeur écologique de ces terres de qualité supérieure, qui ont un usage agricole multifonctionnel.

La région Città Ticino comprend, dans son secteur central, les quatre agglomérations de Lugano, de Chiasso-Mendrisio, de Locarno et de Bellinzone ainsi que leurs zones d'influence respectives. Son secteur élargi s'étend aux vallées alpines du Gothard, au Mesocco et à la Lombardie. Du fait de sa proximité géographique et culturelle avec l'Italie, elle forme l'extrémité septentrionale de l'espace métropolitain milanais. L'agglomération luganaise assume un rôle moteur pour la Città Ticino. Du point de vue économique, les domaines des banques, de la finance, du tourisme, de la construction, de la logistique et des transports y sont prépondérants. Les universités et les hautes écoles créées récemment ont donné de nouvelles impulsions aux secteurs de la formation et de la recherche.

Le paysage de la région fait partie intégrante de l'identité culturelle régionale et constitue un facteur économique déterminant dans le domaine du tourisme. Il se distingue par sa grande diversité : hautes montagnes et vallées escarpées dans sa partie septentrionale ; lacs et paysages ouverts de collines dans sa partie méridionale. La Città Ticino est un espace d'habitat et de travail attrayant.

Il s'agira désormais pour la Città Ticino de mieux se profiler dans l'espace métropolitain milanais dont elle fait partie. En même temps, la région doit tirer profit des opportunités liées à la mise en service des deux tunnels de la NLFA (Gothard et Monte Ceneri). La région devra en outre mettre au point une stratégie qui tienne compte des potentiels de développement des régions de montagne.

### Orientations stratégiques

#### Profilier et mettre en réseau la Città Ticino

Les trois espaces fonctionnels de la Città Ticino – les régions de Lugano-Mendrisio, de Bellinzona-Tre Valli et de Locarno-Valle Maggia – identifient leurs atouts et potentiels respectifs, par exemple en tant que centres de services, sites industriels, centres de tourisme et de congrès, ou sites de recherche, de culture et de sport. Sur cette base, il conviendra de définir une répartition judicieuse des fonctions afin d'offrir des services et des infrastructures efficaces. Cette stratégie commune permettra aussi à la Città Ticino de mieux s'intégrer au réseau de villes suisses et de renforcer les échanges en matière d'économie, de tourisme et d'éducation.

#### Renforcer l'axe Milan-Zurich

La Città Ticino assume une fonction de porte d'entrée entre la Suisse et la métropole milanaise, qu'il s'agit de renforcer. La NLFA raccourcira les distances entre le nord et le sud des Alpes et permettra de mettre en place des partenariats avec d'autres territoires d'action, notamment avec les espaces métropolitains de Zurich et de Milan, ainsi qu'avec le territoire d'action du Gothard. En vue d'assurer une liaison optimale avec Milan, il importe de mener à terme la construction de la nouvelle ligne ferroviaire transfrontalière nord-sud et de collaborer étroitement avec les partenaires italiens, aux niveaux technique et institutionnel.

|   |  |
|---|--|
| <b>Développer les coopérations avec l'Italie</b>                                      | La Città Ticino met en place un réseau d'échanges entre ses hautes écoles et celles de la région milanaise. Elle favorise de nouveaux clusters à forte valeur ajoutée afin de renforcer sa position dans l'espace métropolitain milanais. Par ailleurs, elle consolide son rôle de place financière. L'exposition mondiale de 2015 à Milan constitue également une opportunité à saisir. Enfin, il s'agit de renforcer la coopération transfrontalière dans le cadre de la Regio Insubrica.  |
| <b>Développer le système de RER transfrontalier avec raccordement à Malpensa</b>      | Le développement du RER transfrontalier Tessin-Lombardie (TILO) doit être mené à terme, y compris le raccordement à l'aéroport de Malpensa, d'entente avec les autorités italiennes. Les autres développements du système de RER sont à axer sur l'espace urbain ; l'urbanisation doit être concentrée autour des arrêts du RER.   |
| <b>Assurer la fonctionnalité du réseau routier</b>                                    | La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier le long de l'axe routier du Gothard. L'aménagement du territoire crée les conditions permettant d'éviter que le développement de l'urbanisation n'exerce une pression supplémentaire sur le réseau routier suprarégional. Les infrastructures routières doivent être coordonnées avec le milieu bâti et l'environnement.   |
| <b>Étendre les partenariats entre les régions de montagne et les régions urbaines</b> | Les régions de montagne renforcent leurs partenariats avec les régions urbaines et avec les centres régionaux afin de donner de nouvelles impulsions à leur développement. A cette fin, elles réalisent des projets concrets, par exemple dans le tourisme, en commercialisant des produits régionaux ou en poursuivant les projets de parcs nationaux en cours.   |
| <b>Entretien le paysage lacustre et montagneux méridional</b>                         | Les paysages lacustres et montagneux de la région méridionale, avec leurs nombreux objets culturels et leurs espaces naturels, sont à préserver et à valoriser dans toute leur diversité. Un tourisme durable est à promouvoir, notamment l'agritourisme et le tourisme de randonnée, en conformité avec l'objectif de protection des paysages, des parcs nationaux et des régions classées par l'UNESCO. En outre, en collaboration avec l'agriculture et la sylviculture, il importe de trouver des solutions afin de limiter la progression non souhaitable de la forêt et l'appauvrissement du paysage rural qui en résulte. |
| <b>Revaloriser la plaine de Magadino et la protéger de l'étalement urbain</b>         | En plaine, l'agriculture ne dispose que de peu de surfaces agricoles ; dès lors, celles-ci doivent être préservées des constructions et de l'étalement urbain. La plaine de Magadino, en particulier, doit être préservée comme grande région agricole continue, de qualité supérieure, ainsi qu'en sa qualité d'espace naturel et de délasserment. Il s'agit en outre d'assurer sa mise en réseau écologique avec les rivières du Tessin. Afin de conserver les terres cultivables, il faut aussi rechercher des synergies entre l'agriculture de montagne, le tourisme et la vente directe.                                    |

L'Arc jurassien, caractérisé par une structure urbaine et économique décentralisée, comprend dans son secteur central les cantons du Jura, de Neuchâtel, et les régions du Jura bernois et du Jura vaudois, ainsi que quelques communes du Jura français. Son secteur élargi s'étend jusqu'aux cantons de Bâle-Campagne, de Soleure, ainsi qu'à la région frontalière française. Il profite des espaces métropolitains lémanique et bâlois, de la Région de la ville fédérale et des régions de France voisine, dont la Franche-Comté. L'Arc jurassien se distingue par un secteur économique dynamique composé d'entreprises renommées de l'industrie de précision (industrie horlogère, industrie métallurgique, microtechnique, électronique), orientées vers l'exportation. Par ailleurs, il comprend de vastes paysages agricoles intacts, qui constituent des espaces de délasserment pour les populations des centres urbains proches.

Pour être en mesure de s'affirmer comme espace autonome, l'Arc jurassien dépend d'une bonne collaboration transfrontalière et doit disposer de conditions optimales pour les industries de précision. Cela nécessite d'une part une amélioration des liaisons de transport au sein de l'espace jurassien et avec les espaces avoisinants, et d'autre part le développement des offres de formation dans les hautes écoles, dans les filières d'apprentissage et les formations professionnelles spécialisées.

### Orientations stratégiques

#### Maintenir et améliorer les conditions générales pour l'industrie de précision

Le maintien dans la région de l'industrie de précision ainsi que des places de travail et de formation qui en dépendent implique la mise en place de conditions optimales en matière d'aménagement du territoire. La mise en réseau des villes petites et moyennes et des centres ruraux, véritables moteurs de l'économie de l'Arc jurassien, doit être améliorée, notamment dans le domaine des transports publics. Le développement de l'urbanisation doit mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité du bâti existant. On veillera aussi à ce que l'offre de logements coïncide avec l'évolution des places de travail.

#### Étendre la collaboration transfrontalière

La collaboration transfrontalière doit être améliorée dans les domaines des transports, de la formation, de l'économie, du tourisme et de la gestion des paysages. La Conférence TransJurassienne donne à cet égard des impulsions déterminantes. La collaboration doit en particulier définir une stratégie commune pour la promotion de technologies de pointe, compétitives au niveau international, et produites dans un cadre paysager intact et unique.

#### Mettre en réseau l'horlogerie et la microtechnique avec les hautes écoles

Les hautes écoles de l'Arc jurassien situées de part et d'autre de la frontière nationale doivent être mises en réseau entre elles ainsi qu'avec les acteurs économiques (en particulier avec l'industrie horlogère et la microtechnique). Au niveau technique et scientifique, ces réseaux doivent inclure l'École polytechnique de Lausanne (EPFL) et ses instituts localisés dans le canton de Neuchâtel. Les coopérations avec les espaces métropolitains de Bâle et du Bassin lémanique et avec la Région de la ville fédérale permettent d'optimiser l'exploitation des potentiels économiques de l'Arc jurassien. Les offres de formation proposées dans les secteurs de l'horlogerie et de la microtechnique doivent rester implantées dans la région.

**Améliorer les liaisons de transport internes et externes**

Les liaisons de transport entre les villes et les centres ruraux de l'Arc jurassien doivent être soutenues de manière ciblée. Des projets allant dans le sens d'un meilleur raccordement régional sont à poursuivre en collaboration avec les cantons et la Confédération. Il y a également lieu d'améliorer les liaisons avec les espaces métropolitains voisins et les grands centres de Suisse et de France.

**Développer le Jura en sa qualité de destination touristique**

En termes de tourisme durable, le paysage du Jura et de ses lacs présente un gros potentiel. Un rôle important revient à cet égard au tourisme individuel (agritourisme, tourisme de randonnée, tourisme culturel). Les démarches visant à promouvoir de manière commune le Jura comme destination touristique sont à approfondir. Par ailleurs, les parcs naturels régionaux de l'ensemble de l'Arc jurassien doivent être mis en réseau.

**Miser sur l'agriculture et la sylviculture pour l'entretien du paysage**

Outre leur fonction productrice, l'agriculture et la sylviculture remplissent un rôle déterminant pour l'entretien du paysage. Les pâturages boisés constituent un élément paysager caractéristique du Jura qui doit être conservé et encouragé dans sa diversité à des fins touristiques, agricoles et sylvicoles, et de délasserment. L'Ajoie est appelée à jouer un rôle particulier compte tenu de l'importance du potentiel de son agriculture. Les grandes surfaces agricoles d'un seul tenant des vallées jurassiennes doivent être protégées de l'étalement urbain.

**Préserver les paysages caractéristiques**

L'Arc jurassien comprend des paysages caractéristiques tels que les crêtes du Jura et le Creux du Van, ainsi que de vastes paysages ouverts tels que les Franches Montagnes. Les particularités de ces paysages naturels et agricoles, porteurs d'identité, doivent être conservées et développées de manière ciblée.

**Concilier production d'énergie, ressources disponibles et qualité paysagère**

Il y a lieu d'exploiter les ressources énergétiques renouvelables dans les sites qui s'y prêtent. Une planification coordonnée pour l'ensemble de l'Arc jurassien doit être visée. Les nouvelles infrastructures, telles que les installations éoliennes, doivent être planifiées en tenant compte des aspects typiques du paysage et de la diversité naturelle de l'Arc jurassien. Il s'agit en outre de tenir compte de la disponibilité des ressources naturelles. Par exemple, les projets hydro-électriques et les projets d'irrigation à des fins agricoles doivent veiller à maintenir un niveau d'eau potable suffisant.

**Améliorer la collaboration dans le RVAJ**

Le « Réseau des Villes de l'Arc jurassien » (RVAJ) doit être renforcé afin d'améliorer la collaboration au sein de l'Arc jurassien et la coordination avec les autres territoires d'action.

L'Aareland comprend, dans son secteur central, des parties des cantons d'Argovie et de Soleure. Son secteur élargi s'étend au nord du Jura, dans la vallée de la Limmat, ainsi qu'en direction de Lucerne. Il s'agit d'un espace de vie et d'activités économiques diversifiées. En son centre, on trouve les agglomérations d'Aarau, d'Olten et de Zofingue avec leurs centres historiques.

L'Aareland est le lieu où se croisent les axes de transports est-ouest et nord-sud. La proximité des grands axes de transports et la bonne accessibilité des grands centres sont des facteurs déterminants pour le développement économique. Cet espace joue un rôle majeur dans le trafic de transit et constitue donc un lieu d'implantation privilégié pour les entreprises tributaires d'une bonne accessibilité. Cependant, la convergence des axes de transports constitue une source de conflits, qu'il s'agit de régler.

Du point de vue paysager, la région se caractérise par la juxtaposition d'un maillage de villes et de villages, par les espaces fluviaux de l'Aar et de la Wigger ainsi que par la chaîne du Jura.

Dans l'Aareland se superposent les zones d'influence des territoires d'action environnants de Bâle, Berne, Zurich et Lucerne. Le principal défi de l'Aareland consiste à s'affirmer comme espace autonome, tout en tirant parti de la proximité des territoires d'action avoisinants et en canalisant les pressions de l'urbanisation qui pèsent sur lui.

### Orientations stratégiques

#### Conserver l'alternance à petite échelle de paysages et de villes

Une planification spatiale coordonnée à l'échelle supracantonale doit orienter et concentrer le développement de l'urbanisation sur l'espace urbain, permettant ainsi de préserver l'image d'une juxtaposition de paysages, de villes petites et moyennes ainsi que de villages.

#### Résoudre les conflits entre trafic de transit, trafic national et trafic régional

La résolution des conflits entre trafic de transit, trafic national et trafic régional passe par l'élaboration de stratégies qui visent à assurer les liaisons de transport, tout en tenant compte de la fonction de corridor de transit de l'Aareland. Il importe à cet égard de maintenir la fonctionnalité du réseau ferroviaire ainsi que du corridor autoroutier est-ouest, dans les secteurs de Luterbach / Härkingen / Wiggertal et Aarau-West / Birrfeld / Limmattal.

#### Développer des stratégies pour gérer la question des grands générateurs de trafic

Les cantons et les communes élaborent une stratégie commune afin de gérer la question des entreprises générant un fort trafic et consommant beaucoup d'espace. Ils veillent à cet égard à ce que les entreprises logistiques s'implantent au plus près des nœuds ferroviaires et autoroutiers et soient combinées à des utilisations à forte valeur ajoutée (p. ex. centres administratifs de sociétés). Les entreprises logistiques ne doivent cependant pas évincer les autres activités économiques et les repousser en périphérie. Il s'agit d'éviter l'étalement urbain et la surcharge de trafic.

**Encourager les technologies de pointe**

La collaboration intensive de l'Institut Paul Scherrer (PSI) et des hautes écoles des espaces métropolitains, de la Région de la ville fédérale et de l'Aareland avec les milieux économiques, ainsi que leur mise en réseau, doit être améliorée et mettre à profit les installations de recherche disponibles. Il s'agit par là de promouvoir le savoir-faire dans le domaine des technologies de pointe dans l'Aareland.

**Maintenir les espaces non construits et les terres agricoles**

Les espaces non construits sont à préserver des constructions et à valoriser comme paysages culturels diversifiés, en particulier les espaces fluviaux de l'Aar et de ses confluent et leurs biotopes, mais aussi les surfaces agricoles, forestières et naturelles d'un seul tenant. L'Aareland doit conserver son agriculture multifonctionnelle, dévolue à la production alimentaire et à l'entretien du paysage, et la protéger de la pression de l'urbanisation. Il s'agit en outre d'empêcher que les espaces urbains se rejoignent et forment un tissu urbain contigu. A cet égard, la mise en place de « parcs d'agglomération » joue un rôle capital dans la préservation des espaces non construits dans la zone suburbaine.

**Poursuivre le développement du Conseil de l'AareLand**

Les cantons de Soleure et d'Argovie, représentés dans le Conseil de l'Aareland, ainsi que les régions, les villes centres et les communes concernées, approfondissent leur collaboration.

Le Nord-Est de la Suisse est un territoire d'action situé dans l'espace international du lac de Constance. Son secteur central comprend des parties des cantons de Thurgovie et de Saint-Gall et les deux cantons d'Appenzell. Son secteur élargi s'étend jusqu'au Liechtenstein, au Vorarlberg et à la région allemande du lac de Constance. Le Nord-Est de la Suisse est étroitement lié à l'espace métropolitain zurichois. Il est marqué par une structure urbaine polycentrique et par de nombreuses agglomérations petites et moyennes, dont certaines ont leur centre au-delà des frontières nationales. Les régions voisines dynamiques de Constance et du Vorarlberg, ainsi que les régions métropolitaines européennes de Munich et de Stuttgart prennent toujours plus d'importance. Le territoire d'action compte un grand nombre d'entreprises des secteurs de la construction de machines et des nanotechnologies.

La région du Nord-Est de la Suisse se distingue par une multitude d'éléments culturels et paysagers porteurs d'identité. Elle est marquée par des paysages de collines aux contours tantôt doux, tantôt accidentés, soumis à une exploitation souvent intensive, s'ouvrant sur le lac de Constance au nord et les paysages de montagne et de moyennes montagnes au sud.

A l'avenir, le Nord-Est de la Suisse devra mieux exploiter le potentiel que constitue la proximité de la frontière, mettre à profit les atouts de la région en matière de savoir et de recherche, et développer un tourisme respectueux du paysage.

### Orientations stratégiques

#### Renforcer la fonction centrale de Saint-Gall

Saint-Gall, principal pôle du Nord-Est de la Suisse, est à renforcer en tant que centre économique et de formation de rayonnement international et en tant que centre culturel (notamment classé au patrimoine mondial). L'université, la haute école de Saint-Gall et le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA) jouent un rôle déterminant dans ce processus. La collaboration entre les hautes écoles et les écoles spécialisées de la région du lac de Constance doit être renforcée. La mise en réseau avec l'EPFZ et avec les acteurs économiques doit être visée.

#### Profilier les agglomérations et les villes

Les agglomérations du Nord-Est intensifient et renforcent leurs coopérations thématiques et développent les synergies entre elles. Les villes et les agglomérations identifient leurs atouts et leurs potentiels respectifs, notamment en tant que pôles de services, centres industriels, centres de tourisme et de congrès, centres de formation et de recherche, ainsi qu'en tant que centres culturels et sportifs. Sur la base de cette analyse et des démarches entreprises jusqu'à présent, il convient de répartir, dans le cadre d'une stratégie commune, les fonctions et les infrastructures de manière judicieuse, afin d'offrir des prestations optimales.

#### Mieux tirer parti de la proximité de la frontière

Il convient d'exploiter encore mieux les possibilités et les chances que présente la proximité de la frontière, notamment en renforçant la collaboration transfrontalière. Les formes de collaboration déjà mises sur pied dans la région du lac de Constance peuvent être optimisées et des réponses communes sont à apporter aux nouveaux défis (p. ex. dans le domaine de la protection contre les crues).

**Élaborer une stratégie de développement territorial transfrontalier**

Le réseau de villes transfrontalier de la vallée du Rhin alpin (Alpenrheintal) présente des potentiels importants de part et d'autre du Rhin. Il s'agira d'élaborer, comme base de coopération, une stratégie transfrontalière et coordonnée de développement de l'urbanisation, des transports et du paysage. Celle-ci doit permettre de promouvoir cette région comme espace de vie et comme espace économique de qualité. Des synergies sont à exploiter dans le développement économique, le soutien aux entreprises innovatrices, et les infrastructures nécessaires. La qualité de l'habitat, des lieux de vie et de loisirs s'en trouvera améliorée.

**Mieux exploiter les potentiels touristiques**

Les atouts paysagers et leur potentiel touristique, notamment dans les Préalpes et dans les Alpes, dans les paysages de collines ou de lacs, doivent être renforcés à travers des coopérations, notamment transfrontalières, de même que le patrimoine et l'offre culturelle.

**Améliorer les liaisons de transport avec Zurich et l'espace international du lac de Constance**

Confédération, cantons, villes et communes examinent ensemble comment améliorer les liaisons du Nord-Est de la Suisse vers l'espace métropolitain zurichois et la région du Gothard. Cela permettrait d'améliorer le raccordement au réseau national et européen, ainsi qu'au réseau international par l'aéroport de Zurich-Kloten. En renforçant la liaison ferroviaire pour Munich via Bregenz, et pour Stuttgart via Constance, le Nord-Est de la Suisse se trouverait mieux raccordé aux centres de l'espace international du lac de Constance et aux régions métropolitaines européennes.

**Améliorer la fonctionnalité du RER transfrontalier**

Les liaisons de transport Wil-Gossau-Saint-Gall, entre Saint-Gall et Bregenz, entre Saint-Gall et la vallée du Rhin ainsi qu'entre Saint-Gall et Constance doivent être développées dans l'optique d'un RER transfrontalier.

**Assurer la fonctionnalité du réseau routier**

La capacité du réseau routier suprarégional doit être assurée, en particulier la liaison est-ouest ainsi que les liaisons avec l'étranger. Le développement de l'urbanisation et le développement de l'infrastructure de transport régional doivent être coordonnés.

**Protéger et exploiter avec ménagement les espaces alpins et préalpins**

Les espaces ruraux préalpins et alpins, aux fonctions multiples et aux paysages agricoles à vocation de délasserment, doivent être préservés et bénéficier d'une attention spécifique. Il s'agit d'exploiter, en particulier dans les centres ruraux, les qualités de l'habitat, l'attractivité économique, le potentiel touristique, l'agriculture et la sylviculture. Compte tenu de la vulnérabilité des paysages, il convient de veiller à maintenir l'équilibre entre protection et exploitation.

**Valoriser les paysages fluviaux et lacustres**

Les qualités paysagères de la région du lac de Constance, porteuses d'identité, sont à rehausser. De même, il y a lieu de valoriser de manière ciblée, et de relier entre eux, les paysages fluviaux le long du Rhin, de la Linth et de la Thur, comme espaces de délasserment proches de l'état naturel.

**Conserver et relier entre eux les espaces agricoles**

Les régions agricoles d'un seul tenant, telles que la plaine de la Linth, une partie de la Thurgovie et la vallée du Rhin, doivent être conservées au titre de terres agricoles de qualité supérieure, pour un usage multifonctionnel ; il s'agit d'assurer leur mise en réseau écologique et de les préserver de l'étalement urbain. Dans les régions préalpines de collines, l'agriculture doit également conserver ses fonctions dans la production alimentaire et l'entretien du paysage.

# 7 Les territoires d'action de l'espace alpin

Les territoires d'action de l'espace alpin n'entrent pas uniquement dans la catégorie des espaces ruraux comme on pourrait le croire : plus de 60 pour cent de la population de l'espace alpin habite dans des agglomérations ou dans des villes isolées. Ce sont ces territoires d'action qui présentent la plus grande diversité de types d'espaces et qui sont les plus hétérogènes, avec leurs villes, leurs agglomérations, leurs centres touristiques alpins et leurs centres ruraux. Ce sont aussi les plus sensibles aux changements climatiques, et c'est dans ce type de territoire que les interventions sont les plus urgentes. Les mesures de protection contre les dangers naturels doivent notamment s'étendre aux routes de transit et aux routes d'accès.

Les territoires alpins sont en partie menacés de stagnation et d'exode, notamment dans les vallées intérieures de l'espace alpin (Oberland bernois, région du Gothard, certaines parties des Grisons). Les espaces alpins disposent néanmoins de ressources et d'atouts, notamment dans le domaine de la production énergétique, du tourisme, ainsi qu'en tant qu'espaces de nature et de culture. A cet égard, les territoires alpins jouent un rôle important pour la Suisse. Ces qualités représentent d'un côté un potentiel économique ; d'un autre côté ils exigent d'être exploités avec ménagement.

Les territoires alpins sont marqués par quatre axes nord-sud (Lötschberg, Gothard, San Bernardino et Grand-St-Bernard) ainsi que par un axe est-ouest intra-alpin. Ils partagent des caractéristiques spatiales semblables et sont confrontés à des défis comparables. Du point de vue culturel et économique, ils sont étroitement liés aux centres des territoires d'action voisins.

La région du Gothard comprend, dans son secteur central, le canton d'Uri, des parties du Tessin et des Grisons, ainsi que la vallée de Conches. Son secteur élargi s'étend à certaines parties des cantons d'Obwald, de Nidwald et de Berne. L'espace du Gothard joue un rôle éminent comme axe de transit en Europe. En Suisse, il constitue par ailleurs le plus vaste espace rural hors de la zone d'influence directe des espaces urbains. Cependant, la vallée de la Reuss et la Léventine sont fortement marquées par les infrastructures énergétiques et routières (corridors de transit) d'importance stratégique pour l'Europe. La majeure partie de ce territoire d'action est caractérisée par des paysages de montagne uniques. L'économie est dominée par les petites et moyennes entreprises ; le tourisme joue un rôle croissant pour la région.

Les difficultés liées à la situation périphérique de ces régions sont renforcées par la perte de vitesse des facteurs économiques traditionnels que sont l'armée et l'agriculture. Afin de mieux démarquer la région du Gothard, il importe donc de développer la coopération intercantonale, de retenir la population résidente, et de veiller à maintenir des emplois en quantité suffisante. Par ailleurs, les paysages naturels et agricoles caractéristiques ainsi que le patrimoine bâti existant doivent être entretenus avec soin et utilisés avec ménagement.

### Orientations stratégiques

#### Promouvoir les collaborations intercantionales

Les démarches de collaboration intercantonale doivent être développées et renforcées afin d'assurer l'avenir de ces espaces périphériques et l'utilisation optimale de leurs ressources. Des projets communs tels que les programmes de mise en œuvre intercantonaux dans le cadre de la politique régionale pourraient jouer un rôle moteur dans ce type de collaboration. Il faut aussi promouvoir les coopérations avec d'autres territoires d'action, notamment avec la Città Ticino, Lucerne, et les Alpes occidentales et orientales.

#### Mieux promouvoir les régions touristiques et préserver les espaces naturels

Les centres touristiques doivent s'adapter à l'évolution des besoins. L'équilibre doit être maintenu entre les zones de tourisme intensif ou extensif d'une part, et les espaces naturels intacts d'autre part. Pour lutter contre la faiblesse du tourisme estival, les atouts naturels et culturels de la région doivent être mieux exploités sur le plan commercial. Le tourisme hivernal doit, quant à lui, être renforcé par une amélioration ciblée des domaines skiables qui s'y prêtent. Il faut en particulier éviter d'équiper des paysages en grande partie intacts.

#### Mettre sur pied le label touristique « San Gottardo »

Les offres et les atouts de la région du Gothard, notamment en tant que destination touristique, sont à mettre en avant sous une appellation unique, par exemple sous le label « San Gottardo ».

#### Assurer les axes de transit en les intégrant au territoire

Les liaisons suprarégionales par la route et par le rail doivent être garanties, tant sur l'axe nord-sud que sur l'axe est-ouest, et protégées des risques naturels. Les mesures d'assainissement nécessaires des infrastructures de transport suprarégionales devront permettre de valoriser la région du Gothard du point de vue de l'aménagement, du paysage et de l'écologie.

|   |   |
|---|---|
| <b>Gérer les conséquences de la mise en œuvre du tunnel de base du Gothard</b>      | La région du Gothard doit être aisément accessible à partir des centres urbains du Plateau et de la région de la Città Ticino. La mise en service du tunnel de base du Gothard modifiera fondamentalement les conditions de desserte en transports publics dans la Léventine et dans la partie supérieure de la vallée de la Reuss. La Confédération et les cantons, villes et communes concernés doivent donc chercher sans tarder des solutions afin de maintenir la ligne actuelle du Gothard comme axe principal de desserte en transports publics pour la région, mais aussi comme tracé de secours en cas de perturbation dans le tunnel de base, et enfin comme ligne ferroviaire historique et touristique. |
| <b>Renforcer l'agriculture et la sylviculture</b>                                   | Afin de sauvegarder les paysages alpins et d'en pérenniser l'exploitation économique, il faut renforcer le tourisme « nature et culture », tel que l'agritourisme et le tourisme de randonnée, ainsi que les énergies renouvelables, et créer des labels régionaux pour les produits alimentaires locaux. Ces démarches doivent être coordonnées avec l'agriculture et la sylviculture. L'exploitation agricole (y compris alpestre) et sylvicole sont des conditions indispensables au maintien qualitatif de ces paysages.  |
| <b>Guider l'exploitation agricole dans les régions de montagne</b>                  | Certaines régions connaissent un recul des surfaces agricoles. Cette évolution doit être maîtrisée. Il s'agit de définir les zones où il est judicieux de réduire l'exploitation agricole et alpestre, et celles où la tendance doit être contrée par des mesures d'encouragement.  |
| <b>Préserver les paysages de haute montagne</b>                                     | Les paysages naturels de haute montagne, tels que le massif du Gothard et les régions de Furka-Oberalp et de la Cristallina, doivent être protégés. Il importe de définir avec précaution les sites d'implantation des infrastructures énergétiques d'intérêt supérieur.  |
| <b>Elaborer une stratégie suprarégionale pour les énergies renouvelables</b>        | Une stratégie territoriale suprarégionale doit être élaborée pour gérer l'exploitation des énergies renouvelables, en tenant compte des exigences de protection de la nature, du paysage et du patrimoine culturel. Celle-ci doit s'inscrire dans une conception fixant les intérêts de protection et d'utilisation.  |
| <b>Assurer une exploitation respectueuse du patrimoine culturel et des paysages</b> | Le patrimoine culturel, notamment les voies de transport historiques et leur contexte paysager, doit être entretenu et mis à profit pour le développement de l'économie locale à long terme, sans qu'il soit porté atteinte à ses qualités intrinsèques. Il convient de poursuivre le développement des projets de parcs naturels régionaux, en assurant leur mise en réseau avec les parcs voisins existants.  |

Le territoire d'action des Alpes occidentales recouvre, dans son secteur central, le Valais, les Alpes vaudoises et l'Oberland bernois ; son secteur élargi s'étend jusqu'aux Alpes fri-bourgeoises et aux régions frontalières françaises et italiennes. Les Alpes occidentales constituent une destination touristique importante. Cet espace dispose aussi d'une structure économique diversifiée en tant que centre de production à la fois agricole, viticole et énergétique, ainsi qu'en tant que pôle industriel important et centre de services.

Avec le Cervin, la région de la Jungfrau et le glacier d'Aletsch, ce territoire d'action dispose d'atouts touristiques lui permettant de se démarquer comme destination touristique de rayonnement international. Le défi pour l'avenir consiste à s'adapter à l'évolution des besoins de la clientèle touristique et à faire face aux changements climatiques. Il convient aussi de trouver des solutions innovantes, compatibles avec la protection de la nature et des paysages, aux problèmes des utilisations touristiques intensives, en particulier les résidences secondaires, et qui contribuent au renforcement du tourisme estival.

De nombreuses utilisations se concentrent dans la plaine du Rhône : habitat, travail, agriculture ; s'y trouvent également des espaces naturels de grande valeur, tels que la forêt de Finges. La troisième correction du Rhône constitue l'occasion unique de résoudre durablement les conflits d'intérêt entre les différentes aspirations d'utilisation, telles que l'économie, l'habitat, l'agriculture, la protection contre les crues et la protection du paysage.

### Orientations stratégiques

#### Identifier et développer les relations fonctionnelles

Le territoire d'action des Alpes occidentales est lié aux autres territoires d'action par diverses interdépendances fonctionnelles d'importance stratégique. Tandis que la partie francophone des Alpes occidentales est tournée vers l'espace métropolitain lémanique, la partie alémanique s'oriente, au nord, vers la Région de la ville fédérale et les deux espaces métropolitains de Bâle et de Zurich. Ces relations sont à renforcer afin de soutenir la compétitivité de ce territoire d'action et de la Suisse.

#### Préciser le profil des villes et des agglomérations

Les villes et agglomérations de la plaine du Rhône (agglomération chablaisienne, Martigny, Sion, Sierre et Brigue-Viège-Naters) identifient leurs atouts et potentiels respectifs, notamment comme centres de services et industriels, centres de tourisme et de congrès, centres de formation et de recherche, centres de culture et de sports, etc. Pour les hautes écoles de la région, il importe de diversifier l'offre des filières d'études. Sur cette base, il conviendra de définir, dans le cadre d'une stratégie commune, une répartition judicieuse des fonctions, afin d'offrir des services et des infrastructures efficaces.

#### Créer des conditions générales propices à l'emploi

Dans les sites bien desservis et appropriés du point de vue de l'aménagement du territoire, il s'agit de créer les conditions générales propices aux activités économiques et aux places de travail dans l'artisanat, l'industrie et les services. Cela permettra un développement de cette région dans une vision d'ensemble.

### **Développer le tourisme dans une approche globale**

Le tourisme doit être conçu et développé selon une approche globale. Les centres touristiques de grande et de petite dimension coordonnent leurs offres afin d'élargir et de compléter la palette des prestations offertes, et les commercialisent en commun, en s'adaptant à l'évolution des besoins. L'équilibre doit être maintenu entre les zones de tourisme intensif ou extensif d'une part, et les espaces naturels intacts d'autre part. Pour lutter contre la faiblesse du tourisme estival, les atouts naturels et culturels de la région doivent être mieux exploités sur le plan commercial. Le tourisme hivernal doit, quant à lui, être renforcé par une amélioration ciblée des domaines skiables qui s'y prêtent. Il convient d'analyser soigneusement les atouts et les inconvénients inhérents aux grandes installations touristiques, et de les mettre en balance. Les nouveaux complexes touristiques et les installations nouvelles doivent être intégrés aux structures existantes, ou conçus comme un prolongement de ces dernières, lorsque le besoin en est démontré. Il faut en particulier éviter d'équiper des paysages en grande partie intacts.

### **Assurer l'accessibilité des centres touristiques et ruraux**

Il importe d'assurer une bonne accessibilité aux principaux centres touristiques et ruraux. L'axe de transports reliant l'espace métropolitain lémanique et la Région de la ville fédérale à l'espace métropolitain milanais joue un rôle essentiel à cet égard. Par ailleurs, les liaisons touristiques (chaînes de transports) allant de la vallée du Rhône ainsi que des localités de Spiez et Interlaken vers les centres touristiques doivent être assurées.

### **Encourager le développement durable des vallées latérales et de leurs paysages caractéristiques**

Dans les vallées latérales, il convient de favoriser le maintien de la population résidente dans les espaces remplissant un rôle fonctionnel. Pour ce faire, il s'agit d'assurer un approvisionnement suffisant en biens et services de base ainsi qu'un nombre d'emplois suffisant dans les régions touristiques et les centres ruraux. Les stratégies régionales d'aménagement du territoire doivent se focaliser sur ces pôles. Il s'agit donc de rechercher une combinaison optimale entre le tourisme axé sur la nature et la culture, l'agriculture, et les activités artisanales. Les paysages ruraux traditionnels, avec leur habitat typique et les voies de transport historiques, doivent être entretenus et valorisés de manière responsable.

### **Renforcer l'agriculture et la sylviculture**

Afin de sauvegarder les paysages alpins et d'en pérenniser l'exploitation économique, il faut renforcer le tourisme « nature et culture », tel que l'agritourisme et le tourisme de randonnée, ainsi que les énergies renouvelables, et créer des labels régionaux pour les produits alimentaires locaux. Ces démarches doivent être coordonnées avec l'agriculture et la sylviculture, fournissant des produits de grande qualité et contribuant à l'entretien et à la préservation des paysages.

### **Guider l'exploitation agricole dans les régions de montagne**

Certaines régions connaissent un recul des surfaces agricoles. Cette évolution doit être maîtrisée. Il s'agit de définir les zones où il est judicieux de réduire l'exploitation agricole et alpestre, et celles où la tendance doit être contrée par des mesures d'encouragement.

### **Préserver les paysages de haute montagne**

Les paysages naturels de haute montagne, tels que le site Jungfrau-Aletsch, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Wildhorn, Les Diablerets, le Grand Combin et le Fletschhorn, doivent être protégés. Il importe de définir avec grand soin les sites d'implantation des infrastructures énergétiques d'intérêt supérieur.

**Développer l'exploitation de ressources renouvelables**

L'exploitation de l'eau pour la production d'énergie est déjà forte et doit être complétée par l'utilisation d'autres ressources renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne, bois, géothermie) dans les sites qui s'y prêtent. A cet effet, une stratégie territoriale suprarégionale doit être élaborée pour gérer l'exploitation des énergies renouvelables, en tenant compte des exigences de protection de la nature et des paysages.

**Valoriser la plaine du Rhône comme espace multifonctionnel**

L'aménagement de la plaine du Rhône doit être guidé par une stratégie supracommunale et suprarégionale. Il s'agit notamment de tenir compte des besoins d'un développement centré de l'urbanisation, de l'agriculture, de la protection contre les crues, ainsi que des espaces naturels et de délasserment. La troisième correction du Rhône constitue un facteur déterminant de ce processus.

**Développer les coopérations transfrontalières**

Les coopérations existantes au sein de l'Espace Mont-Blanc, y compris le Val d'Aoste, et la région de Domodossola, devront être développées de manière ciblée.

Le territoire d'action trilingue des Alpes orientales se caractérise par de nombreuses vallées orientées dans différentes directions. Son secteur central comprend le canton des Grisons ; son secteur élargi s'étend jusqu'au Liechtenstein, à l'Autriche et à l'Italie. L'agglomération de Coire en est le centre principal ; Davos et Saint-Moritz, avec la Haute Engadine, constituent également des centres urbains tout en remplissant, en outre, une fonction touristique de rayonnement international. Ces trois centres sont complétés par d'autres centres touristiques et ruraux. A côté du tourisme et des entreprises industrielles et de services, la production d'énergie hydraulique joue un rôle important pour la région. Du point de vue économique, tout le territoire d'action est étroitement lié à l'espace métropolitain zurichois. Des liens historiques et culturels existent en outre avec les régions frontalières des pays voisins.

Ce territoire d'action est appelé à améliorer son autonomie afin de garantir un développement économique durable de qualité. La région occupe une position forte dans le secteur du tourisme ; il s'agira de maintenir à l'avenir sa compétitivité internationale, sans compromettre la qualité unique de ses paysages de montagne et de haute montagne ainsi que son riche patrimoine culturel. La région devra en outre relever le défi des changements climatiques et de l'évolution de la demande touristique.

### Orientations stratégiques

#### Améliorer le raccordement à l'espace métropolitain de Zurich et à la région du lac de Constance

Les liaisons avec l'espace métropolitain de Zurich, ainsi qu'avec l'aéroport de Zurich-Kloten et avec le réseau ferroviaire européen à grande vitesse doivent être améliorées. De plus, les liaisons avec la région du lac de Constance, avec Munich et Stuttgart, avec le Liechtenstein et le Vorarlberg ainsi qu'avec les régions italiennes voisines sont à développer.

#### Identifier et développer les relations fonctionnelles

Les Alpes orientales et les autres territoires d'action sont liés entre eux par des interdépendances fonctionnelles. Par exemple, les Alpes orientales sont en relation étroite avec l'espace métropolitain de Zurich, notamment dans les domaines de l'énergie et du tourisme. Afin de renforcer la compétitivité de la Suisse et de la région, il convient de développer ces relations.

#### Promouvoir une offre touristique globale

Le tourisme doit être développé de manière globale. Il s'agit de coordonner l'offre des petits et des grands centres touristiques, afin d'élargir et de compléter la palette des prestations offertes et de la promouvoir en commun.

#### Assurer l'accessibilité des centres touristiques et ruraux

La bonne accessibilité des principaux centres touristiques et ruraux doit être assurée. Le réseau des Chemins de fer rhétiques et les liaisons avec les espaces métropolitains de Zurich et de Milan, ainsi qu'avec le Tyrol et la Vénétie, sont prioritaires.

#### Peser le pour et le contre des grands projets

Il convient d'analyser soigneusement les atouts et les inconvénients inhérents aux grandes installations touristiques et de les mettre en balance. Les nouveaux complexes touristiques et les installations nouvelles doivent être intégrés aux structures existantes, ou conçus comme prolongement de ces dernières, lorsque le besoin en est démontré. Il faut en particulier éviter d'équiper des paysages en grande partie intacts.

**Créer des conditions générales propices à l'emploi**

Dans les sites bien desservis et appropriés du point de vue de l'aménagement du territoire, il s'agit de créer les conditions générales propices aux activités économiques et aux places de travail dans l'artisanat, l'industrie et les services. Cela permettra un développement de cette région dans une vision d'ensemble.

**Encourager le développement durable des vallées latérales et de leurs paysages caractéristiques**

Dans les vallées latérales, il convient de favoriser le maintien de la population résidente dans les espaces remplissant un rôle fonctionnel. Pour ce faire, il s'agit d'assurer un approvisionnement suffisant en biens et services de base, ainsi qu'un nombre d'emplois suffisant dans les régions touristiques et les centres ruraux. Les stratégies régionales d'aménagement du territoire doivent se focaliser sur ces pôles. Il s'agit donc de rechercher une combinaison optimale entre le tourisme axé sur la nature et la culture, l'agriculture, et les activités artisanales. Les paysages ruraux traditionnels, avec leur habitat typique et les voies de transport historiques, doivent être entretenus, développés et valorisés de manière responsable.

**Développer les collaborations transfrontalières et avec les autres territoires d'action**

Il faut encourager et renforcer les coopérations transfrontalières dans les domaines économique et touristique, et pour la préservation des espaces naturels, tant dans la vallée du Rhin que dans les vallées orientales et méridionales. La coopération transfrontalière est à développer en priorité dans la zone frontalière trinationale rhétique (Basse Engadine, Val Müstair, Vinschgau, Landeck, Poschiavo, Valtellina, Bregaglia). Par ailleurs, les coopérations avec les territoires d'action de Città Ticino et de la région du Gothard doivent être poursuivies.

**Exploiter l'énergie hydraulique dans les sites appropriés**

La région examinera dans quelle mesure l'exploitation de l'énergie hydraulique peut être encore étendue sans porter atteinte de manière disproportionnée à la qualité du paysage et au tourisme. Une stratégie suprarégionale doit être élaborée pour régir l'utilisation des énergies renouvelables. Celle-ci devra tenir compte du potentiel économique ainsi que des intérêts de protection de la nature et du paysage.

**Renforcer l'agriculture et la sylviculture**

Afin de sauvegarder les paysages alpins et d'en pérenniser l'exploitation économique, il faut renforcer le tourisme « nature et culture », la création de labels pour les produits alimentaires, et l'exploitation des énergies renouvelables. Ces démarches doivent être coordonnées avec l'agriculture et la sylviculture. L'exploitation agricole (y compris alpestre) et sylvicole sont des conditions indispensables au maintien qualitatif de ces paysages. Les approches innovantes des vallées grisonnes à cet égard doivent être poursuivies et développées.

**Guider l'exploitation agricole dans les régions de montagne**

Certaines régions connaissent un recul des surfaces agricoles. Cette évolution doit être maîtrisée. Il s'agit de définir les zones où il est judicieux de réduire l'exploitation agricole et alpestre, et celles où la tendance doit être contrée par des mesures d'encouragement.

**Conserver les paysages de haute montagne et les paysages ruraux, et les exploiter selon leurs spécificités**

Les paysages naturels uniques de montagne, tels ceux de la Bernina, de l'Adula-Rheinwaldhorn, de la Greina, du chevauchement principal de Glaris et du Tödi, doivent être conservés et valorisés. Il importe de définir avec grand soin les sites d'implantation des infrastructures énergétiques d'intérêt supérieur. Les paysages ruraux traditionnels (Prättigau, Viamala, vallée de Safien, vallée de l'Albula, Basse-Engadine, Val Müstair, Surselva, Poschiavo, Bregaglia, Mesocco-Calanca) doivent être préservés et exploités avec soin en tant qu'espace de vie et espace économique, dans le respect de leur caractère propre.

**Considérer le patrimoine culturel comme partie intégrante de l'espace de vie et d'activité économique**

Le trilinguisme de ce territoire d'action, les nombreux sites inscrits au patrimoine mondial, ainsi que les parcs nationaux et régionaux, reflètent la richesse patrimoniale de la région. Il s'agit d'utiliser ce potentiel afin de promouvoir le développement économique durable, sans prêter les caractéristiques de ce patrimoine culturel.



# Annexe

## Notions utilisées dans le Projet de territoire Suisse

### Centre rural

Un centre rural désigne une commune de l'espace rural qui assure des services centraux importants pour les environs et les communes des alentours (formation, santé publique, administration, approvisionnement, mais aussi places de travail). Sur les cartes du Projet de territoire Suisse sont indiqués les centres ruraux situés à une certaine distance de l'agglomération la plus proche et qui comptent – selon leur degré d'éloignement de cette agglomération – entre 2000 et 10 000 habitants.

Ces centres sont: Appenzell, Bad Zurzach, Balsthal, Biasca, Bregaglia, Château-d'Oex, Ebnet-Kappel/Wattwil, Frick, Frutigen, Hochdorf, Ilanz, Langnau im Emmental, Le Sentier, Loèche, Meiringen, Morat, Moudon, Moutier, Porrentruy, Poschiavo, Reinach (AG) / Menziken, Romont, Roveredo (GR), Saignelégier, Saint-Imier, Sargans / Mels, Schüpfheim, Schwarzenburg, Thusis, Val-de-Travers, Vallorbe, Val Müstair, Willisau, Wolhusen / Ruswil, Zweisimmen.

### Centre urbain moyen ou petit

Un centre urbain moyen ou petit est une localité assurant d'importants services centraux au niveau régional ou national. Un petit centre urbain compte au moins 8500 habitants ainsi qu'au moins 3500 personnes actives (équivalent plein temps); un centre urbain moyen compte au moins 40 000 habitants ou personnes actives (équivalent plein temps). De plus, les centres urbains moyens ou petits sont situés à une distance minimum de 10 kilomètres d'un centre plus important, ou constituent la commune centre d'une agglomération.

Dans le Projet de territoire Suisse, les centres urbains moyens suivants sont représentés: La Chaux-de-Fonds, Coire, Fribourg, Neuchâtel, Schaffhouse, Sion, Thoune, Zoug.

Les petits centres urbains suivants sont représentés: Aarau, Aigle, Altdorf (UR), Altstätten, Amriswil, Arbon, Au (SG) / Heerbrugg, Baden, Bellinzone, Berthoud, Brigue-Glis, Brugg, Buchs (SG), Bulle, Chiasso, Delémont, Dietikon, Dübendorf, Einsiedeln, Frauenfeld, Glaris, Granges, Herisau, Interlaken, Kreuzlingen, Langenthal, Lenzbourg, Liestal, Locarno, Le Locle, Lyss, Martigny, Mendrisio, Monthey, Montreux, Morges, Nyon, Olten, Payerne, Rapperswil-Jona / Rüti, Rheinfelden, Romanshorn, Rorschach, Sarnen, Schwyz, Sierre, Soleure, Stans, Sursee, Uster, Vevey, Viège, Weinfelden, Wetzikon (ZH) / Pfäffikon (ZH), Wil (SG), Wohlen (AG), Yverdon-les-Bains, Zofingue.

## Centre métropolitain ou grand centre urbain

Les centres métropolitains ou les grands centres urbains sont des villes assurant d'importants services centraux au niveau national mais aussi international. Un grand centre urbain compte au total au moins 70 000 habitants ou personnes actives (équivalent plein temps); un centre métropolitain au moins 200 000 habitants ou personnes actives (équivalent plein temps).

Dans le Projet de territoire Suisse figurent les centres métropolitains ou les grands centres urbains suivants: Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Gall, Winterthour, Zurich.

## Espace urbain

Un espace urbain comprend le cœur d'une agglomération ainsi que les quartiers et banlieues proches qui jouxtent le centre et sont densément bâtis. Il présente une forte densité d'urbanisation; la majeure partie de la population de l'agglomération y vit. Avant tout lieu de domicile et de travail, l'espace urbain propose une très grande offre en biens et services, en institutions culturelles et en parcs. Il est central, constitue un important nœud de transports – publics notamment – et il constitue la destination principale des flux pendulaires.

Sur la carte 2 figurent les territoires contigus entourant le cœur d'une ville et comptant au moins 100 habitants ou personnes actives par hectare.

## Espace suburbain

L'espace suburbain ceinture un centre et jouxte l'espace urbain. D'étroites relations fonctionnelles lient l'espace suburbain et le centre. L'espace suburbain comprend des parties à forte densité d'urbanisation, et d'autres beaucoup moins denses. Il se caractérise par la diversité des fonctions qu'il assume et se présente souvent comme une mosaïque de zones d'habitat, d'infrastructures, de zones de délasserement, de territoires agricoles et de forêts. Grâce à sa proximité du centre, il bénéficie, dans certaines parties ou le long de certains axes, d'un très bon raccordement aux réseaux de transports. Au cours des dernières années, l'espace suburbain a connu un développement fulgurant, parfois aussi chaotique.

Les espaces suburbains indiqués sur la carte 2 comprennent des communes proches d'un centre et dans lesquelles la densité moyenne dépasse 25 habitants et personnes actives par hectare.

## Régions soumises à une forte pression immobilière (espace périurbain)

Les régions soumises à une forte pression immobilière sont surtout situées à l'intérieur des agglomérations et à proximité, et le long des principaux axes de transport. Ces régions présentent le plus souvent une densité de bâti faible, mais sont soumises à une demande croissante en termes d'urbanisation. La pression immobilière pousse à un développement extensif des zones à bâtir. Ces territoires, encore dominés par la fonction agricole, ont connu un développement de l'urbanisation considérable ces dernières années. Le raccordement au réseau de transports publics n'est pas assuré partout, en dépit du fait que ces régions sont le point de départ d'un trafic pendulaire croissant en direction des agglomérations. Le mitage du territoire y constitue un problème majeur.

Sur la carte 2 figurent les régions dont la population et le nombre d'emplois ont augmenté fortement au cours des trois dernières décennies.

## Grande région touristique alpine

Une grande région touristique alpine est une région touristique relativement étendue et contiguë, située dans l'espace alpin, qui concentre un grand nombre d'infrastructures et de services touristiques. Elle enregistre un nombre élevé de nuitées (au moins 300 000 par an). Située à au moins 1000 mètres d'altitude, elle est constituée soit d'une localité, soit de plusieurs localités ayant de forts liens entre elles. Sur les cartes du Projet de territoire Suisse, les grandes régions touristiques alpines ne sont pas délimitées sur la base des frontières communales, mais incluent les espaces faisant l'objet d'une utilisation touristique (bâtiments, infrastructures de transport, domaines skiabiles, zones forestières et agricoles limitrophes). Les centres touristiques des grandes régions touristiques alpines désignent un noyau urbanisé, situé à l'intérieur d'une grande région touristique alpine, enregistrant à lui seul un nombre élevé de nuitées (au moins 300 000 nuitées par an) ou/et assurant une fonction de centre pour les espaces voisins.

Sur les cartes sont illustrées les grandes régions touristiques alpines suivantes (entre parenthèses, les centres touristiques alpins): Adelboden-Lenk (Adelboden), Aletsch, Andermatt-Disentis (Andermatt, Disentis), Arosa (Arosa), Ayer-Grimentz, Champéry/les Portes du Soleil, Conches, Crans-Montana (Crans-Montana), Davos-Klosters (Davos, Klosters), Engelberg (Engelberg), Flims-Laax (Flims), Grächen, Grindelwald-Lauterbrunnen (Grindelwald, Lauterbrunnen), Gstaad (Gstaad), Hasliberg, Kandersteg-Lötschental, Lenzerheide (Lenzerheide), Leysin, Loèche-les-Bains (Loèche-les-Bains), Obersaxen-Brigels, Ovronnaz, Saas-Fee (Saas Fee), Samnaun (Samnaun), Savognin, Scuol (Scuol), St-Moritz (St-Moritz), Verbier/les 4 Vallées (Verbier, Nendaz), Villars-sur-Ollon (Villars-sur-Ollon), Wildhaus, Zermatt (Zermatt).

## Emblème alpin

Le Projet de territoire Suisse désigne comme emblème alpin un repère marquant de l'espace alpin ; s'imposant dans le paysage, l'emblème alpin est porteur d'identité et important pour le tourisme.

Sur la carte 2 du Projet de territoire Suisse sont indiqués le glacier d'Aletsch, la Bernina, le Cervin, les Dents du Midi, le Glärnisch, le Gothard, le massif de la Jungfrau, le Niesen, le Pilate, le Righi, le Säntis, la Silvretta et le Titlis.



**Editeurs** **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)**

Palais fédéral Nord, Kochergasse 10, 3003 Berne

**Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)**

Maison des cantons, Speichergasse 6, 3000 Berne 7

**Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)**

Speichergasse 6, 3000 Berne 7

**Union des villes suisses (UVS)**

Monbijoustrasse 8, 3000 Berne 1

**Association des Communes Suisses (ACS)**

Solothurnstrasse 22, 3322 Urtenen-Schönbühl

**Graphisme** Elisabeth Schwarzenbeck, Grafik Design, Waldeggstrasse 41, 3097 Liebefeld

**Photos** Alexander Jaquemet, Ziegelhof 74, 3235 Erlach

**Mode de citation** Conseil fédéral suisse, CdC, DTAP, UVS, ACS (2012) :  
Projet de territoire Suisse. Version remaniée, Berne.

**Diffusion** OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

N° d'art.: 812.091.f

Sous forme électronique: [www.projet-de-territoire-suisse.ch](http://www.projet-de-territoire-suisse.ch)

Disponible également en allemand et en italien.





